



Séance du 11 décembre 2023

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023. 504
2. Monthey, Cité de l'énergie. 505
3. Démission de Mme Laetitia Vuadens du Conseil général et élection d'un membre à la commission « Agglomération ». 508
4. Convention de prestations "MobiChablais". 508
5. Information sur la convention concession de RenoTine. 515
6. Planification financière 2024-2027. 516
7. Budget 2024. 516
8. Réponse au postulat de M. Olivier OSTRINI nommé "L'école à la journée ?" 531
9. Réponse à la question écrite de M. David CARDOSO nommé "Suivi et évaluation du projet Easyvote et de ses variantes". 537
10. Réponse à la question écrite de Mme Diane CASPANI-THURRE nommé "Clarification de l'attribution des subsides aux sociétés locales". 539
11. Divers. 541
12. Annexe. 550



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

J'ouvre officiellement le conseil général du 11 décembre 2023 et vous souhaite la bienvenue.

Je salue la présence de : monsieur Stéphane Coppey, président de la Ville ; des membres du Conseil municipal ; monsieur Georges Ohana, membre de l'association Cité de l'énergie ; de monsieur Simon Schwery, secrétaire municipal ; des chefs de service présents ; de madame Laurence Mauve, responsable de la salle ; des représentants de la presse ; ainsi que des citoyens présents dans le public.

Nous avons reçu la convocation le 10 novembre 2023, soit plus de 30 jours avant ce plénum comme l'exige notre règlement.

Je passe la parole à monsieur Burri, notre secrétaire, pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Robert Burri (PS-GC), secrétaire du Conseil général

En préambule, je tiens à signaler plusieurs arrivées tardives à notre séance, pour la plupart dues à la session de cet après-midi du parlement cantonal, dans lequel siègent plusieurs de nos collègues en qualité de députés ou députés suppléants.

AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole, BATTEUR Christophe, BELLWALD Antoine, BERGER Claude, BERNER Alain excusé, BESSE Claude retard annoncé, BLUMENTHAL Blanka, BOEMI Jean-Charles, BORGEAUD Clément, BORGEAUD Joséphine, BRESSAN CESCATO Karine, BREU Catherine, BURRI Robert, CAILLET-BOIS Fabrice, CALOZ Aline, CARDOSO David, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane, CHALOKH Sara, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan, CONTAT Céline, COPPEX Chantal, COTTET Guillaume excusé, COUTURIER Mathieu retard annoncé, CRAUSAZ Sandy, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves, FELLAY Selma excusée, FRANC Mélanie, GISCHIG Bastien, JORIS Guillaume, LABANTI Thérèse excusée, LAUNAZ PERRIN Eliane, MARET Denis, MARIÉTAN David, MARTORANA Didier, MATTI-CRISTINA Jeanne excusée, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde, MULTONE Nancy, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline, NANCHEN FERNANDEZ Catherine, OSTRINI Olivier retard annoncé, QUARROZ Martin, RABOUD Damien retard annoncé, RIESLE Gérald, RIME Gaele retard annoncé, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, ROVERC'H Angélique excusée, SONNATI Guillaume retard annoncé, THÉTAZ Fabien excusé, TUOR Mama Jacky, VISENTINI Michèle.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il y a donc 47 membres du Conseil général, 7 excusés et 6 qui arriveront en cours de séance, ce qui est largement au-dessus du quorum de 31 membres nécessaires.

Le Bureau souhaite vous transmettre quelques informations :



Nous souhaitons la bienvenue à M. Christophe Batteur, qui remplace Mme Laetitia Vuadens dans le groupe des Verts. Je vous souhaite de bons plénums.

Les dates des prochains Conseils généraux sont les suivants : le 19 février, le 10 juin, le 23 septembre et le 9 décembre 2024.

Il est important pour la suite des travaux du Conseil général que les commissions se réunissent dans des conditions optimales. Je fais donc un appel au Conseil Municipal pour prendre en considération les délais prévus et les compétences de notre organe. Ce message se veut constructif, bien que le Bureau n'acceptera, en principe, plus d'écart.

Une commission a été créée pour étudier la refonte du règlement du Conseil général, elle travaillera dès le début de l'année 2024.

A noter que plusieurs postulats, déposés en septembre, seront développés en février, le Bureau n'a pas souhaité surcharger le plénum de décembre. Merci pour votre compréhension.

Nous vous proposons quelques modifications de l'ordre du jour. Est-ce qu'elles appellent des remarques ?

Nous passons à l'approbation du PV du 18 septembre 2023. Est-ce qu'il y a des remarques sur le PV ?

Je remercie monsieur Burri pour le travail effectué.

Nous passons tout de suite au point 2 de l'ordre du jour.

2. Monthey, Cité de l'énergie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

A la demande de la Municipalité, nous avons ajouté ce point à l'ordre du jour, je vais passer de suite la parole au Municipal Girard pour l'explication et l'introduction.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

On s'était fixé pour objectif d'enfin atteindre un nouveau label : le label Cité de l'énergie® Gold.

Monsieur Ohana va sans doute détailler ce que cela représente. Pour nous c'est un pas important, qui est le fruit du travail de tous les services pour la collectivité, dans le sens de l'énergie et du développement durable.

J'aimerais remercier les collaborateurs de mon service, qui ont œuvré à ça, mais également de tous les services. C'est vraiment un travail commun : on parle beaucoup de bâtiment, d'environnement, de sensibilisation auprès des écoles ; c'est un travail d'équipe au sein de l'ensemble des collaborateurs de la commune, qui fait qu'aujourd'hui, on a la chance d'atteindre ce club "sélect" des villes Cité de l'énergie® Gold.



Aujourd'hui, on a la chance de recevoir ce prix officiellement et d'avoir une vitrine publique ; c'est pour cela qu'on l'a fait aujourd'hui. Un label, c'est une chose. J'aimerais aussi faire passer un message : si la commune fait des efforts, c'est à nous toutes et tous de faire ces efforts en termes d'économie d'énergie et d'être sensibles au développement durable et à notre environnement. Je crois que l'ensemble des conseillers généraux peuvent être des ambassadeurs dans ce sens-là. Soyez toujours attentifs à ce que la commune propose ; on espère aussi que vous soyez sensibilisés à cette cause dans vos actions quotidiennes.

Merci beaucoup d'avance à monsieur Ohana pour ces mots. Merci aussi à vous qui avez validé les budgets au fil des années pour des mesures liées au développement de la transition énergétique et de l'environnement au sein de notre commune. C'est un travail d'équipe, qu'il ne faut pas cesser aujourd'hui, mais ça fait plaisir de le marquer, j'espère d'une pierre dorée.

Merci. Bonne soirée.

Intervention de M. Georges OHANA, membre de l'association Cité de l'énergie

Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux, mesdames et messieurs les conseillers généraux,

La crise énergétique actuelle, déclenchée par l'attaque de la Russie contre l'Ukraine, les inondations et les canicules persistantes montrent l'importance de l'engagement à tous les niveaux en faveur de la protection du climat et de la transition énergétique.

La neutralité climatique ne peut être atteinte qu'avec l'échelon local et le label Cité de l'énergie® récompense les efforts des communes fortement impliquées. Il est le signe tangible de la reconnaissance des efforts consentis par votre commune. C'est une récompense pour la mise en œuvre de mesures et le maintien d'un processus de gestion de l'énergie et de l'environnement. C'est la preuve d'une politique énergétique et climatique exemplaire de la part de votre collectivité.

Une commune a de larges compétences, condition indispensable pour assurer avec efficacité la mise en œuvre d'une politique énergétique. Afin de répondre entièrement aux exigences de gestion de l'énergie et de l'environnement, certaines communes pratiquent une politique volontaire, se fixent elles-mêmes des objectifs ambitieux et libèrent les moyens financiers adéquats pour les atteindre.

Un des points forts du label Cité de l'énergie : c'est qu'il est accordé sur la base d'actions concrètes, et non sur des promesses. C'est un système de gestion de la qualité comparable à ISO 9001, structuré autour d'un catalogue comportant 6 chapitres déclinés en 56 actions exemplaires. Le deuxième point fort du label est l'accompagnement des communes par un professionnel. En effet, une commune n'a pas toujours les moyens d'engager des spécialistes. Il lui suffit donc d'être accompagnée par des compétences externes et de suivre une sorte de fil rouge de l'environnement. Pour obtenir le label, il faut avoir réalisé au moins 50% de son potentiel d'action, et au moins 75% pour le label gold.

L'Office fédéral de l'énergie, à travers son programme SuisseEnergie pour les communes, soutient les communes qui s'engagent dans le processus de certification.



Aujourd'hui, c'est la 4ème fois que Monthey reçoit le label, et la 1ère fois le Gold. Pour le conserver, il sera nécessaire d'actualiser et de valider tous les 4 ans le programme de politique énergétique.

Avec un taux de réalisation de 75.9%, votre commune figure à la 99e place parmi les 475 Cités de l'énergie de Suisse certifiées avec le catalogue 2023. Précisons que les exigences de ce dernier augmentent régulièrement, afin d'éviter le syndrome des étiquettes énergie A+++.

Monthey est exemplaire à bien des égards. Je soulignerai que votre commune est un membre de l'association qui correspond parfaitement à la philosophie du label Cité de l'énergie : agir plutôt que parler. Le nombre et la qualité de vos réalisations sont impressionnants. Citons la mise en place d'une planification énergétique territoriale, qui facilite le déploiement du CAD de SATOM, auxquels les bâtiments communaux sont systématiquement raccordés, ainsi que la production d'énergies renouvelables thermique et électrique. Citons la création d'un centre de compétences régional, à travers Monthey Energie, pour l'aide aux communes, aux entreprises et aux particuliers.

Notons aussi la télégestion de l'éclairage public avec système de détection, les propositions de contracting thermiques pour les PPE.

Dans le domaine de l'efficacité dans les bâtiments, citons l'adoption du standard bâtiment pour les propriétés publiques et les contrôles de l'aspect thermique sur les chantiers.

Citons encore la gestion de l'approvisionnement en eau, en lien avec les communes voisines, qui favorise le réseau gravitaire à hauteur de 60% contre 40% par le pompage.

Dans le domaine de la mobilité, le centre-ville recouvre des zones piétonnes et des zones 30 ou 20 km/h. Une démarche participative est initiée pour le réaménagement de la route cantonale.

Ces réalisations vous permettront d'atteindre les objectifs ambitieux de la Société à 2000 Watts que vous vous êtes fixés soit la neutralité carbone d'ici à 2050. Félicitations.

Nous devrions passer à la remise du label, mais celui-ci ne semble pas être arrivé. Dans tous les cas, bravo à vous et bonne continuation.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je vous remercie, M. Ohana. Je tiens à féliciter tous les acteurs communaux, M. le municipal Girard et toute son équipe, qui ont œuvré à l'obtention du LABEL Cité de l'énergie catégorie GOLD. Le travail doit continuer, les efforts maintenus, et le cap est bon. Bravo et merci beaucoup.

Je souhaite la bienvenue à Monsieur Besse. Nous sommes donc 48.
Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.



3. Démission de Mme Laetitia Vuadens du Conseil général et élection d'un membre à la commission « Agglomération ».

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour rappel, pour être membre du Conseil général, il faut être domicilié sur la commune selon l'Article 168 de la LcDP (Loi cantonale sur les droits politiques). Mme Vuadens ayant déménagé, elle perd le bénéfice de son élection et son poste de membre de la commission « Agglo ». La place appartenant aux Verts, je passe la parole à son groupe pour le choix de son représentant dans la commission Agglo.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs de la Municipalité, chers collègues, notre groupe propose la nomination de monsieur Christophe Batteur.

Par souci de simplicité et comme préalablement opéré par le passé, nous demandons également le vote tacite pour sa nomination.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je vous remercie. En effet, vu qu'il n'y a qu'une candidature pour une place, je vous propose de faire un vote tacite. Est-ce que certains s'opposent à cette procédure? s'abstiennent ?

Très bien si ce n'est pas le cas, bienvenue dans la commission « Agglomération » à monsieur Batteur.

4. Convention de prestations "MobiChablais".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le Conseil municipal a rédigé, le 16 octobre, un message destiné au Conseil général concernant la convention de prestation MobiChablais ainsi que l'avenant à la convention de prestation MobiChablais. Vous avez ensuite reçu le rapport de la commission ainsi qu'une FAQ produite par la commission, document qui est très utile.

Le Bureau a chargé la commission Agglo pour étudier le cas, en raison de son caractère intercommunal. La procédure a connu quelques rebondissements, pour finalement aboutir au rapport de la commission. Le seul point qui était encore en suspens concernait la procédure de signature de l'avenant, qui sera précisé par le Municipal Cottet.

Je remercie sincèrement la commission, pour sa souplesse, son professionnalisme et l'esprit dans lequel le travail a été effectué.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière, en cas d'acceptation de celle-ci, la discussion de détail puis le vote. La convention ne pourra qu'être acceptée en bloc en raison de son caractère intercommunal. Toute modification devra être proposée aux autres communes et serait considérée comme un refus de la convention proposée ce soir.

Est-ce qu'il y a des questions quant à la procédure ? Des oppositions ? Abstentions ?



Très bien. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. La parole est au plénum.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci Monsieur le Président.

Notre groupe a pris connaissance du message de la Municipalité ainsi que du rapport de la commission Agglo que nous remercions pour son travail. Nous précisons au passage que notre représentante n'avait pas l'autorisation de siéger dans cette commission du fait même de son déménagement et de son non-remplacement avant ce jour et que la communication à sa suppléante n'a malheureusement pas suivi et nous nous en excusons.

Notre Groupe reconnaît l'importance vitale de la convention de prestations pour l'amélioration des transports publics locaux dans la région du Chablais et rejoint globalement les conclusions de la commission. Cependant, nous formulons les points suivants :

Concernant le maillage du réseau et les nouveaux développements, nous insistons sur l'importance d'évaluer attentivement l'intégration des nouveaux quartiers tels que l'école de santé et le quartier des Semilles dans le maillage du réseau. Cette évaluation doit garantir une connectivité optimale pour répondre aux besoins des résidents en expansion dans ces zones.

Au niveau du Contrôle des billets et de la gestion des resquilleurs, nous avons aussi quelques préoccupations. Une attention particulière doit être accordée pour assurer des contrôles réguliers et dissuasifs afin de maintenir l'équité et la viabilité financière du système. Le fait que le prestataire ne contrôle pas les billets est un réel désavantage. De notre point de vue l'installation d'une vérification magnétique ou par lecteur QR serait facile et augmenterait les recettes.

Quant à la réservation et l'accessibilité du service, nous soulevons la problématique qui nous a été rapportée, des bus ne s'arrêtant pas, en l'absence de réservation via l'application, quand bien même le passager se trouve à l'arrêt de bus. Cette situation soulève des inquiétudes concernant l'accessibilité pour les usagers qui pourraient ne pas utiliser l'application de réservation.

Enfin, concernant l'ergonomie de l'application et l'intégration au réseau tarifaire Mobilis et CFF, nous pointons de nouveau du doigt l'ergonomie peu intuitive de l'application. Une refonte visant à améliorer l'expérience utilisateur est nécessaire pour faciliter l'utilisation de la plateforme. Nous saluons toutefois l'intégration au réseau tarifaire Mobilis et quelques améliorations récentes.

En conclusion, le parti les Verts approuve globalement la convention tout en insistant sur la nécessité d'adresser ces préoccupations pour garantir un système de transport public plus efficace, inclusif et interconnecté pour la région du Chablais.

Merci de votre attention.



Intervention de M. Adrien D'Errico (PS-GC)

Cher président, chers conseillers municipaux, chère conseillère municipale,

Notre groupe a pris connaissance avec attention du projet de nouvelle convention avec les transports publics du Chablais concernant Mobi Chablais et de son avenant ainsi que du rapport de la commission Agglo que nous remercions au passage pour son travail.

Nous partageons le constat de la commission sur les modalités et le calendrier de travail et nous ne pouvons que déplorer le manque d'empressement de la Municipalité à transmettre les documents à la commission. Cela traduit à notre sens un manque de considération pour le travail du Conseil général et de ses commissions et rend difficile l'étude de dossiers complexes par le législatif.

Nous attendons une amélioration des modalités d'échange avec les commissions. Sur le fond, notre groupe rejoint les conclusions de la commission sur la convention, qui a été examinée, et sur les détails avec la liste de questions exhaustives. La convention est de bonne facture et couvre avec détail tous les aspects de la collaboration entre les transports publics du Chablais et les communes partenaires. Elle prévoit les garanties nécessaires. Cela dit, comme la commission, nous souhaiterions des compléments d'information sur le traitement d'éventuels dépassements des montants prévus au budget.

Indépendamment de la convention, nous souhaitons que la commune assure un contrôle renforcé, de l'adéquation du volume, de la qualité et du prix des prestations et que le Conseil général en soit régulièrement informé.

Malgré ces quelques réserves, notre groupe accepte la convention et son avenant de 2024. Merci.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la commune, messieurs et mesdames les conseillers municipaux, chers collègues,

C'est grâce à la demande de la commune de Collombey-Muraz, au service cantonal des affaires intérieures et communales, que le Conseil général est déclaré compétent pour ratifier la convention.

Dès lors que la convention de prestations relève de la compétence du Conseil général et qu'elle n'a pas été approuvée par cet organe, le service est d'avis qu'une prolongation d'une durée de 5 ans doit être approuvée par le Conseil général, raison pour laquelle nous nous prononçons aujourd'hui.

Notre groupe accepte la convention telle que présentée, remercie la commission ad hoc qui n'a pas eu beaucoup de temps d'étude, contrairement aux autres communes partenaires.

Toutefois, notre groupe demande à nos représentants de veiller à la stabilité du fonctionnement avant d'accepter d'autres communes, qui pourraient en faire la demande, ceci pas avant 2025.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. D'autres groupes politiques ? Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à la commission, si elle souhaite s'exprimer.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, madame la conseillère municipale messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

La commission Agglo a été mandatée par le Conseil municipal afin d'étudier la nouvelle convention de prestations Mobi Chablais qui entre en vigueur aujourd'hui, le 11 décembre 2023, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 10 décembre 2028. Je pense que vous tous ici avez déjà pris connaissance de ce rapport, je vais en faire quelques exemples.

D'abord, nous tenons à dire notre étonnement quant au délai reçu concernant la remise du message du Conseil municipal au Conseil général de la convention de prestations de Mobi Chablais et de son avenant. Les 7 communes partenaires ont reçu ces documents pour étude en date du 7 septembre 2023. Pour Monthey, la commission les a reçus en date du 16 octobre. Nous avons dû donc travailler à bride abattue pour rendre ce présent rapport dans les temps. Selon la procédure, le travail de la commission aurait dû débuter le 17 octobre, mais il y avait les vacances scolaires, l'indisponibilité des interlocuteurs directs, tout ce qui a retardé la mise en œuvre d'une première séance de l'Agglo. Nous ne pouvons que déplorer ce retard, mais nous avons tout de même travaillé de manière approfondie sur cette nouvelle convention.

Lors de la première séance et en l'absence d'un représentant de la Municipalité, la commission a discuté de chaque point de la convention et a établi une liste de questions destinées au Copil et aux TPC. Ces questions ont été regroupées dans une foire aux questions que nous annexons à ce rapport et que je vous recommande ; les questions entendues par les membres de la commission ont été extrêmement intéressantes et pertinentes.

En deuxième séance de la commission Agglo, monsieur Gilles Cottet, représentant du Copil et de la Municipalité ainsi que monsieur Christophe Genoud, responsable du département des voyageurs des TPC ont répondu de manière exhaustive à toutes nos questions.

Lors de la deuxième séance, nous avons également appris qu'il nous restait 4 jours pour déposer un éventuel amendement. Après discussion, la commission a décidé qu'aucun amendement ne serait soumis indépendamment du délai imposé.

De manière générale, la convention de prestations Mobi Chablais traite des principes de base de la collaboration entre les 8 communes et les TPC. Elle régit notamment les conditions-cadres : prestations de transport, véhicules, équipements et dépôts, personnel, arrêts, tarifs, distribution et cetera.

Cette convention est complétée par un avenant, horaires 2024, en lien avec le changement des horaires CFF qui a lieu chaque année en décembre.

Une question a été posée concernant la procédure pour l'acceptation d'avenants annuels. Cela a été vraiment très difficile à trouver la solution. L'avenant a pour but de définir les éléments de production et d'exploitation de l'année suivante : les conseillers municipaux en définissent le contenu avec les TPC. Le Conseil général est quant à lui appelé à valider ou non le budget qui lui est ensuite soumis. L'avenant de



2024 est signé simultanément à la convention. Pour les années suivantes, s'agissant d'une période de décembre à décembre, il doit être ratifié avant le changement d'horaire national.

En ce qui concerne la question relative à la possibilité, pour le Conseil général de modifier le budget avec la demande, éventuellement d'une décision de principe, avant la signature de l'avenant par le Conseil municipal, nous n'avons, à ce stade-là, pas reçu de réponse claire, ce que nous déplorons.

En conclusion et malgré tout, suite aux réponses reçues des messieurs Christophe Genoud et Gilles Cottet, ainsi que l'analyse de la convention de prestations Mobi Chablais et de son avenant par la commission, nous vous recommandons d'accepter cette nouvelle convention. Nous pensons qu'elle permettra une bonne collaboration entre les différents partenaires et espérons qu'elle encouragera un développement du réseau de notre région.

Bien que notre mandat ait été mené à bien et avec professionnalisme, nous espérons de meilleures conditions de travail pour les futurs mandats de notre commission.

Je remercie beaucoup les membres de cette commission Agglo qui ont fait une lecture approfondie qui ont montré de l'intérêt et posé de nombreuses questions. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Nous souhaitons la bienvenue à madame Rime. Nous sommes 49. Je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Je remercie monsieur le président, merci madame Launaz, bonsoir à tous.

Je ne vais pas rallonger, si ce n'est pour confirmer et réitérer les remerciements à la commission Agglo.

Ce FAQ est vraiment utile, il est très complet et juste. Il relate exactement les questions et les réponses, et beaucoup ont été soulevées. On est tous d'accord sur le fond, mais pas sur la forme.

Généralement, aujourd'hui dans les transports publics, je crois que c'est le cas de toutes les agglomérations, les collectivités et les associations de communes, on ne peut pas construire un budget pour un réseau de transports publics (ferroviaire, bus, bateau ou ligne aérienne) 6 mois avant le basculement d'horaire, puisqu'il y a cette inertie. Finalement on est soumis à une grille, à un système fédéral avec l'Office Fédéral des transports tout en haut. Après, il y a une répartition des charges chez les prestataires, en l'occurrence les TPC. Vous avez vu qu'il y a eu une communication aujourd'hui : l'alliance Swisspass, l'organe faîtière, qui gère à peu près 250 entreprises de transport, 17 communautés tarifaires sauf erreur, est une énorme marmite qui doit être régulée au niveau national. On n'a donc pas la main là-dessus, encore moins sur le calendrier. L'horaire dont on est en train de discuter a basculé hier. Cela se passe toujours le premier week-end de décembre. C'est la particularité : on n'est pas du tout aligné avec les calendriers politiques, encore moins avec les calendriers des organes législatifs qui, dans la plupart des communes valaisannes décideront du budget ce soir ou lundi prochain.



On doit donc s'engager contractuellement sur un budget qui n'est pas encore autorisé ni libéré. Cela a déjà été le cas il y a 5 ans, quand on a lancé Mobi Chablais. Je me souviens d'une question de quelqu'un disant : "Il y a déjà les panneaux dans les arrêts, que se passe-t-il si on dit non ? Ce à quoi j'ai répondu : "Je pense que vous n'allez pas dire non ; gouverner, c'est essayé d'anticiper". Je crois qu'il y avait eu une belle unanimité, mais cette question se posera toujours.

Peut-être que quelque chose a changé depuis. La loi valaisanne sur le transport des voyageurs a changé le 1er janvier de cette année. Vous la trouvez sur le site du canton. Aujourd'hui les coûts seront couverts sur ce qui a été planifié et non plus sur l'effectif. C'est un grand changement. Cela va éviter des surprises au moment des comptes : la facture envoyée par nos services et payée par le canton est celle du chiffre qu'on aura donné dans le budget, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela veut dire que s'il y a un excédent, ou une perte, cela sera provisionné chez le prestataire. Il y a un article de loi, l'article 36 de la LTV, qui n'était pas en application jusqu'à cet exercice. A quelque part, c'est assez rassurant, mais ça n'empêchera pas une perte ou une thésaurisation.

Je fais un comparatif avec les services autofinancés. Pourquoi le canton fait ça ? Parce qu'il y a une inertie dans tout ça. On peut avoir un retour sur la ligne du budget après un ou 2 exercices. Mais après 6 mois c'est assez difficile. Donc c'est quelque chose de nouveau qui nous a été confirmé par le canton, par monsieur Burgener, il y a une quinzaine de jours. Je précise aussi que les 2 bases légales ne sont pas tout à fait les mêmes chez nos collègues vaudois.

Pour le reste, ces 2 documents, vous les avez vus, sont bien distincts. Le premier concerne la convention elle-même. Une convention ne se modifie pas tous les 6 mois. Elle a une validité de 5 ans et régit vraiment les conditions-cadres, les prestations, les tarifs, la gouvernance et le personnel ; qu'on soit 2, 5 ou 10 communes, elle ne change pas. Le deuxième concerne l'avenant, qui est annuel, mais intimement lié. L'un n'existe pas sans l'autre. Il lie les parties contractantes. Si en 2026, St-Maurice veut nous rejoindre, ce document sera modifié et non pas la convention. Enfin s'il y a une modification des commandes effectives (le réseau, les horaires), il y aura un impact sur la prestation et cela figurera dans l'avenant.

Dernière chose : les clés de répartition. Vous l'avez vu, la formule est toujours la même depuis le début. Plus il y aura de communes ou de nouvelles communes, plus la part de chacune, et de Monthey, se réduira. A terme, cela peut devenir assez intéressant.

Mon collègue monsieur Christophe Genoud a participé à ces séances. Sur les 8 communes, 2 ont décidé de déléguer des compétences à des commissions ; en l'occurrence la commission Agglo pour Monthey et une commission ad hoc à Collombey-Muraz. Nous sommes allés à plusieurs soirées devant ces 2 commissions pour répondre à plusieurs dizaines de questions à chaque fois.

Vous le verrez aussi dans la presse, la commission propose à l'unanimité de valider ces 2 documents. Pour les 6 autres communes, nos voisins vaudois, il y a aussi eu des discussions et des réponses, mais cela ne fera pas l'objet d'une délégation de compétences.



Dernière remarque, soulignée tout à l'heure, concernant l'inconnue sur la gestion du budget. Je vous le répète, le plénum a la main sur toutes les lignes du budget qu'on feuillettera plus tard et est en droit de l'amender, de le refuser ou de le valider. Lorsque l'on signe ces documents, il n'y a pas d'acceptation du budget.

En revanche, ces documents sont signés par l'administration communale, c'est-à-dire le président et le Secrétaire municipal.

Voilà pour les compléments que je pouvais amener à cette démarche. Je vous réitère aussi nos excuses. Je vous précise quand même que l'expédition a été effectuée aux 8 communes le même jour. On a eu l'occasion d'en discuter. Vous avez travaillé dans la précipitation.
Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

J'ouvre donc la discussion de détail en premier lieu sur la convention.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur la convention? Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur l'avenant? Est-ce qu'il y a des demandes de parole de manière générale sur le sujet?

Intervention de Mme Céline Contat (UDC)

Cher président et membre du Conseil municipal, cher président du bureau, mes chers collègues,

En premier lieu, je demande au bureau de prendre en compte mon intervention pour les deux points de l'ordre du jour qui sont :

Les points 4 « Convention de prestations "MobiChablais" » et 7 « Budget 2024 » pour le compte 6230.3130.06 Transport public urbain à la page 70.

Les transports sur appel sur le coteau de Choëx, apparemment pour Bex également, ne fonctionnent pas. En effet, selon plusieurs expériences vécues et témoignées directement, soit vous l'avez réservé trop tard donc non réservable, soit il ne vient pas du tout, soit il vous passe devant sans s'arrêter. Bref, ainsi vous motivez tout le monde à prendre sa voiture et les jeunes à faire leur permis véhicule. Et je ne développerai pas la partie des problèmes de correspondances avec les trains...

CHF 370'000 c'est l'augmentation des transports publics urbains budgétée pour 2024. Apparemment les frais continuent à augmenter chaque année, mais malheureusement pas la qualité du service. Donnons une chance réelle à ces transports en enlevant les trajets sur appel et en améliorant les correspondances avec les trains.

En résumé, si vous voulez inciter les citoyens à prendre les transports publics, il vous faut donner confiance aux utilisateurs en mettant des bus à horaires réguliers et surtout fiables !

Enfin, je me demande : qui a vraiment la maîtrise des coûts dans ce dossier? La répartition intercommunale permet-elle de faire une véritable analyse des incidences



financières et des prestations y relatives ? Le cas échéant ne serait-il pas judicieux de prévoir une séance avec la Cogest lors de l'analyse des comptes 2023, pour avoir des chiffres transparents ?
Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Formellement, ce n'est pas une proposition d'amendement, mais une information générale ? Très bien. D'autres demandes de prise de parole sur le sujet de la convention Mobi Chablais ?
Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

La convention est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.
Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Information sur la convention concession de RenoTine.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le Conseil municipal a sollicité le Conseil général pour approuver la convention "Indemnisation des travaux en vue de l'échéance des concessions et prise en considération de la distribution d'investissement". Or il s'avère que le Conseil général n'est pas compétent pour traiter de ce point, il a donc été transformé en information.

Je remercie la Cogest qui s'est tout de même penchée sur le sujet.

Je passe la parole au Municipal en charge M. Girard, j'ouvrirai une ronde de question à la fin de la présentation.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillers généraux, chères et chers collègues,
C'est un mea culpa que l'on a à faire par rapport à cette convention de la Tine.

En quelques mots, CIMO nous a sollicité pour une concession qu'ils détiennent au sujet des eaux municipales et qui est valable jusqu'en 2043, avec des travaux d'importance à faire pour l'année prochaine, avec des demandes de financement externes extrêmement importantes. On a sollicité les juristes, notamment à l'Etat, pour savoir si on devait solliciter le Conseil général ou non. Le service des affaires intérieures nous a dit qu'il fallait solliciter le Conseil général.

Branle-bas de combat : les travaux sont importants. C'est important que l'usine de la Tine puisse produire les prochaines années et que les travaux puissent être faits rapidement. Je vous ai mis très rapidement le calendrier. On a fait le travail à l'interne le 2 octobre puis le 23 octobre à la Municipalité ; entre deux le Service des forces hydrauliques est intervenu après le rapport de la COGEST, le 24 novembre. Le Service nous a dit qu'il n'y avait pas besoin de vous solliciter.

De quoi on parle ? On parle de 500 CHF de plus de recettes par année pour la commune de Monthey, donc 500 CHF jusqu'en 2043, et d'une valeur de rachat de



l'usine à échéance qui varie entre 0 et 60'000 CHF selon les calculs. Donc dans 20 ans, en 2043, la valeur de rachat de l'usine sera entre 0 et 60'000 CHF. On aura le temps de réévaluer le tout.

C'est surtout l'occasion de vous remercier, de remercier la COGEST qui a fait un super travail de fond, son rapporteur, son président. Ce n'était pas un dossier facile à défendre. En plus on l'a fait à distance pour être rapide dans les délais, dans des conditions particulières.

Merci beaucoup. Si vous avez des questions, je les prends volontiers après.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je salue l'arrivée de monsieur Ostrini. Nous étions déjà 50 pour le vote sur Mobi Chablais et je salue l'arrivée de monsieur Raboud, nous sommes donc 51.

Merci monsieur Girard pour les explications. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle sur la convention de concession Reno Tine ?

Très bien, si ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

6. Planification financière 2024-2027.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le Conseil municipal a rédigé, en date du 30 octobre 2023, une planification financière 2024-2027. Ce document vous est transmis à titre d'orientation et d'information. Il donne un cadre à la politique financière communale, conformément à la législation cantonale en matière de gestion des finances publiques.

Je passerai la parole à la municipalité après la gestion des comptes.

Est-ce qu'il y a des questions du plénum sur la planification précisément ?

Si ce n'est pas le cas, on passe au point 7.

7. Budget 2024.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le Conseil municipal a rédigé, en date du 30 octobre 2023, un message à l'attention du Conseil général et le fascicule du budget 2023.

Je remercie la Commission de Gestion pour la qualité de son travail et le rapport qui vous a été transmis. Je remercie aussi les services communaux pour leurs réponses à toutes nos questions.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et, en cas d'acceptation de cette dernière, l'étude du budget. On terminera par le vote sur le budget et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, du coefficient d'impôts et finalement, du taux d'indexation.

Est-ce qu'il y a des questions sur la procédure ?

J'ouvre donc l'entrée en matière, mesdames et messieurs, chefs de groupe, vous avez la parole.



Intervention de M. Adrien D'Errico (PS-GC)

Chers présidents, chers conseillers municipaux, chère conseillère municipale,

Notre groupe a examiné avec attention le projet de budget pour 2024 et la planification financière 24-27, ainsi que le rapport correspondant de la Commission de Gestion. Le rapport exhaustif de la Commission de Gestion ainsi que les informations de la Municipalité et des services de la ville ont été appréciés par notre groupe.

Globalement, notre groupe est satisfait du budget 2024 qui s'inscrit dans la continuité de la politique financière des années précédentes avec un haut niveau d'investissements. La marge d'autofinancement est supérieure de 1 million de CHF au budget 2023, malgré un contexte financier difficile. Les finances communales sont suffisamment saines et solides pour absorber le déficit prévu de 5 millions. De plus, les résultats sont le plus souvent meilleurs que les prévisions, notamment parce que tous les investissements ne peuvent être réalisés.

Nous rejoignons toutefois les messages de prudence émis par nos collègues. Il ne faudrait pas que le niveau d'endettement, appelé encore à croître, limite la capacité financière de la commune à moyen terme ou à long terme.

Relevons avec satisfaction les investissements importants et nécessaires en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la création d'une nurserie, la construction du bâtiment Mabillon 5, les aménagements de la zone sportive et de loisirs du Verney. Ces investissements, et les autres, sont nécessaires pour développer les infrastructures communales et répondre aux attentes d'une population en croissance et pour augmenter la qualité de vie dans notre commune.

Pour terminer, notre groupe politique interpelle le Conseil municipal sur la réforme de l'imposition des personnes physiques en cours de discussion au Grand Conseil. Cette réforme pourrait impacter négativement les finances communales en prévoyant une baisse des rentrées fiscales. Quelle est la position du Conseil municipal au sujet de ce projet et comment anticipe-t-il ses effets sur les finances communales ces prochaines années ?

Notre groupe, parti socialiste et gauche citoyenne entre en matière sur le budget et fera, au besoin, quelques remarques dans la lecture de détail.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président, chers collègues,

Les Vert.e.s ont pris connaissance de la planification financière 2024-2027, des différents documents relatifs au budget du message de la municipalité ainsi que du rapport de la Commission de Gestion, que nous remercions au passage pour l'excellence de ses travaux.

Tout comme les années précédentes, ce budget demeure déficitaire. Nous espérons cependant, à la lumière de nos expériences passées, que ces prévisions soient trop pessimistes par rapport aux résultats financiers réels.



Nous tenons à exprimer notre gratitude envers la Commission de Gestion pour la clarté de ses travaux, notamment pour insistance sur la nécessité de réduire l'endettement communal tout en assurant les investissements essentiels de maintien de la valeur du patrimoine et des infrastructures communales.

Nous comprenons qu'il est envisagé de clore le cycle actuel d'investissements d'ici trois ans, soit d'ici 2026-2027. Il devient alors impératif de réduire l'endettement communal tout en préservant les investissements nécessaires au maintien de notre patrimoine. Nous nous interrogeons cependant sur l'absence d'un inventaire détaillé des principaux investissements requis pour les 10 à 15 prochaines années.

Nous pensons notamment aux infrastructures sportives vétustes telles que les salles polyvalentes communales, la piscine couverte ou encore la vieillissante patinoire municipale. Nous pensons également à des projets de quartiers importants tels que la rénovation du complexe scolaire choëland. A cela, faut-il encore ajouter les moyens nécessaires à la transition énergétique, au développement du numérique, de la mobilité ainsi que tous les imprévus.

Cette interrogation nous amène à questionner la pertinence d'investir encore 2'900'000 CHF sur le site extérieur des Verney, sans une nouvelle commission, ou une mise à jour approfondie, du plan directeur justifiant cette dépense ; surtout dans le contexte financier que nous anticipons pour les années à venir.

En plus des éléments présentés dans la planification en cours, il est primordial de prendre en compte l'effet négatif résultant de la diminution continue de notre marge d'autofinancement, conjuguée à l'augmentation de l'endettement et des charges d'intérêts bancaires, engendrant ainsi des coûts supplémentaires substantiels pour notre commune.

C'est pourquoi nous exprimons des préoccupations concernant la trajectoire future du financement de notre commune après cette planification financière. Notre groupe vise à sensibiliser le Conseil municipal à l'impératif capital des investissements à réaliser d'ici 2030 et 2040, et à encourager une réflexion approfondie sur les stratégies à mettre en œuvre pour les concrétiser. Donc, hormis quelques possibles questions, notre groupe acceptera l'entrée en matière et votera en faveur du budget présenté et de la fixation du coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 165%.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Monsieur le président, messieurs, madame la municipale, messieurs les municipaux, bonsoir.

Déjà, je m'excuse pour mon retard.

Le groupe UDC a travaillé sur le budget 2024 de la commune de Monthey.

Nous remercions tout d'abord tous ceux qui ont participé à son élaboration : les services en charge, le Conseil municipal ainsi que la COGEST pour l'ensemble de son



travail. Nous ne sommes en rien choqués par ce qui nous est proposé ici, mais voudrions faire part de 3 remarques et inquiétudes qui occupent nos esprits.

La première, qui revient chaque année et a déjà été évoquée par mes préopinants, est la marge d'autofinancement, qui n'est pas la hauteur de ce qu'elle devrait être pour une ville telle que la nôtre. Nous voudrions à cet effet entendre le président quant à la future évolution de celle-ci.

La deuxième, est que nous nous inquiétons de la hausse de la charge salariale de 4,4 millions entre les comptes 2022 et le budget pour 2024. Est-ce que le Conseil municipal est sensible à cette donnée et est-ce que quelque chose est envisagé afin de freiner, pour ne pas dire stopper cette inflation, nous semblant être quelque peu disproportionnée ?

La troisième, et pas des moindres ; et je questionne ici autant le président de la ville que celui des communes valaisannes, monsieur Coppex ; quid de la nouvelle Constitution présentée au peuple valaisan ? J'espère que vous l'avez tous lue ou allez la lire car celle-ci regorge de nouvelles tâches et missions octroyées à l'état et aux communes, par rapport à celles en vigueur aujourd'hui. On ne peut que s'inquiéter des innombrables nouvelles prérogatives communales et de leur impact important sur les comptes et finances de notre cité.

D'ailleurs, comment, de façon anticipative et en toute honnêteté vis-à-vis de la population montheysanne, ne pas évoquer de potentielles augmentations d'impôts futures ? Autant cantonaux que communaux. Est-ce que la commune de Monthey, et/ou la fédération des communes valaisannes va donner un mot d'ordre ou faire part de ces craintes ? Très étatiste et marquée à gauche, onéreuse et illibérale, touffue et trop pleine de bons sentiments, la nouvelle constitution propose un catalogue de mesures qui ne manqueront pas de devenir un véritable casse-tête organisationnel et financier pour les pouvoirs publics.

En guise de conclusion, en tant que membre de la Constituante et député suppléant, je vous invite, afin de vous forger votre propre opinion, à lire à la fois la Constitution actuelle, celle qui régit les pouvoirs et l'organisation de l'état et des communes, ainsi que le nouveau travail qui a été réalisé. Vraiment, je pense que pour les élus que nous sommes, c'est le minimum.

J'espère que vous voterez le jour J en connaissance de cause, quels que soient vos obédiences politiques et le choix de vos groupes politiques. Quant à notre groupe et pour revenir au budget, nous entrons en matière et nous nous permettrons l'un ou l'autre amendement lors de la lecture de détail.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Nous souhaitons la bienvenue à messieurs Couturier et Sonnat. Nous sommes donc 53 et nous n'attendons plus de retardataire.

Je passe la parole à un prochain groupe politique, madame Dayen.



Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le Président du Conseil général, monsieur le Président du Conseil municipal, madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues,

Le Groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du message du Conseil municipal au Conseil général ainsi que du rapport de la Commission de Gestion, que nous remercions par ailleurs pour son excellent travail et la qualité de son rapport.

Certes, nous sommes conscients d'être dans un cycle d'investissements importants et certes, ce budget ne constitue pas une surprise.

Néanmoins, devant un résultat déficitaire de plus de 5 millions de CHF, nous ne pouvons que rejoindre la Commission de Gestion qui invite les autorités municipales à surveiller scrupuleusement l'évolution des comptes communaux afin d'éviter une péjoration non maîtrisée.

Le Groupe PLR acceptera l'entrée en matière.

Intervention de Mme Karine Bressan (Le Centre)

Monsieur le président, madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre a étudié avec intérêt le budget 2024 et la planification financière 2024-2027, nous remercions la COGEST pour son travail et son rapport de qualité y relatif ainsi que la Municipalité et tous les services communaux pour leur travail.

Le budget 2024 présente un résultat déficitaire avec une marge d'autofinancement insuffisante qui ne permettra pas d'assurer la totalité des crédits et impliquera le recours à l'emprunt.

Ceci est la conséquence sans surprise de ce cycle d'investissements validés et nécessaires pour répondre aux besoins de la population et lui fournir un service de qualité, qui devrait s'achever en 2026. Dans cette optique, ce budget reste cohérent dans sa continuité, mais, comme notre groupe l'avait déjà évoqué lors du budget pour 2023, nous partageons les recommandations de la COGEST. Il faudra songer à calmer les investissements.

Nous partageons également les inquiétudes de la COGEST sur les services autofinancés déficitaires Eau-Egouts, dont l'évolution de la baisse des réserves doit être surveillée attentivement. Concernant le home des Tilleuls, nous comptons sur l'efficacité de la nouvelle structure, afin qu'elle atteigne le résultat attendu quant à la maîtrise des frais de fonctionnement, tout en maintenant, comme nous l'avions évoqué lorsque nous nous sommes prononcés en faveur de la création d'une société anonyme, le bien-être et la qualité de vie de nos aînés, ce qui reste une principale préoccupation pour notre groupe.

Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de M. Lucien Christe (PLR), président de la Commission de gestion

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président du Conseil municipal, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Dans l'optique de la séance du Conseil général de ce jour, la Commission de Gestion s'est réunie à trois reprises pour se pencher sur le budget 2024 de la commune de Monthey. Lors de ses séances, la Commission de Gestion a bénéficié de la présence et des explications de M. Stéphane Coppey, président de la Municipalité et de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du Service « Finances & Gestion ». Il est également à relever la présence de M. Antoine Bellwald, président du Conseil général.

Outre les réponses immédiatement obtenues lors de ces séances, un certain nombre de questions ont pu être posées à différents Services, que nous remercions par ailleurs pour leur précieuse collaboration.

Le budget 2024, soumis au Conseil général, présente un résultat déficitaire s'élevant à quelques 5'155'300 CHF, soit 211'800 CHF de perte supplémentaire par rapport au budget 2023, alors que les comptes 2022 présentaient un bénéfice de 219'258.73 CHF. Ce déficit s'explique par des amortissements comptables élevés en lien avec les investissements importants en cours de réalisation et par une marge d'autofinancement insuffisante.

Comme indiqué lors de l'analyse des précédents budgets, la Commune se trouve dans un cycle d'investissements conséquents. Il en résulte un accroissement de l'endettement et, de facto, des amortissements comptables élevés. Le cycle actuel d'investissements devrait prendre fin en 2026. L'endettement communal devra alors être réduit tout en assurant les investissements de maintien de la valeur du patrimoine et des infrastructures communales. Tout comme l'an dernier à la même époque, la Commission de Gestion invite les autorités municipales à surveiller scrupuleusement les indicateurs ad hoc, afin d'éviter une péjoration des comptes communaux.

Des éléments développés dans le rapport de la Commission de Gestion qui vous a été remis, je soulignerai trois aspects particuliers.

En premier lieu, la Commission de Gestion a demandé à obtenir l'évolution des EPT de 2023 à 2024 afin de pouvoir éclaircir certaines interrogations survenues lors de l'étude du budget 2024. Les Services des Finances et des Ressources humaines se sont chargés de répondre à la Commission en lui fournissant un rapport détaillé des différentes évolutions de personnel dans les Services concernés. Notre rapport précise par ailleurs quels Services sont concernés par ces augmentations. A l'avenir, le tableau de l'évolution des EPT devrait faire partie intégrante du message du Conseil municipal au Conseil général. Il s'agit d'un élément important que les Conseillers généraux doivent connaître au moment de l'étude des budgets. En parallèle, la Commission de Gestion a souhaité connaître l'évolution des charges de personnel entre 2022 et 2024 (+ 4'400'000 CHF sur deux ans). Cette question soumise au dernier moment n'a pas permis d'intégrer la réponse reçue dans notre rapport, je le fais donc ici par oral. Il faut savoir que sur ces 4'400'000 CHF, seuls 2'785'000 CHF



(soit 63.2%) concernent les traitements du personnel. Le solde concerne, par ordre d'importance, les cotisations de l'employeur (soit les charges sociales pour 911'000 CHF), les traitements des enseignants (pour 544'000 CHF), les autres charges de personnel (pour 169'000 CHF), les allocations de ménages (pour 75'000 CHF), les autorités et commissions (pour 35'000 CHF) ainsi que les travailleurs temporaires (pour moins 110'000 CHF). En ce qui concerne donc les traitements du personnel, sur ces 2'785'000 CHF, les augmentations des EPT représentent un total de 1'334'100 CHF (soit 47.9%), l'indexation des traitements 809'200 CHF (soit 29%), les augmentations de carrière et changements de fonction 350'450 CHF (soit 12.6%) et les indemnités de départ et jubilaires 291'250 CHF (soit 10.5%).

En outre, dans le cadre de l'analyse du présent budget, la Commission de Gestion a décidé de mettre cette fois-ci en évidence les nouveaux investissements pluriannuels, soit ceux qui seront décidés aujourd'hui par le Conseil général et qui vont s'étendre sur plusieurs exercices. Il s'agit des cinq dépenses d'investissements suivantes :

- Route d'Outre-Vièze, aménagement 1ère étape pour 3'215'000 CHF (dont 75'000 CHF de dépenses en 2024).
- Zone « sports et loisirs », réalisation 3ème terrain pour 2'900'000 CHF (dont 150'000 CHF de dépenses en 2024) ;
- Quartier du Nant, réaménagement des dessertes, y. c. études pour 2'350'000 CHF (dont 1'100'000 CHF de dépenses en 2024) ;
- Informatique, mise en œuvre stratégique pour 1'400'000 CHF (dont 400'000 CHF de dépenses en 2024) ;
- Quartier du Nant, aménagements pour 150'000 CHF (dont 60'000 CHF de dépenses en 2024) ;

Finalement, en ce qui concerne le Home Les Tilleuls, la constitution de la société « Monthey Les Tilleuls SA », qui reprendra les activités de l'EMS, aura lieu de manière effective le 1er janvier 2024. Ainsi, le budget y relatif n'est désormais plus intégré dans le message reçu du Conseil municipal. Toutefois, la Commune continuera de participer aux coûts de fonctionnement du home, tel que prévu. Cette participation s'élève à 1'000'000 CHF dans le budget 2024, en baisse de 200'000 CHF par rapport au budget 2023 et de 511'143.35 CHF par rapport aux comptes 2022, ce qui constituera un ambitieux défi pour la direction du home, comme notre rapport l'a relevé.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission de Gestion invite le Conseil général à approuver le budget 2024 de la Commune de Monthey tel que présenté, à fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 165% et à autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, ceci à l'unanimité de ses neuf membres.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président mesdames, messieurs,



Merci pour vos différentes interventions.

Merci à la COGEST. Je rejoins vos remerciements par rapport au travail effectué et à l'excellent rapport qui nous a été soumis. Le rappel du contenu du rapport de la COGEST par son président m'incite à dire qu'il y a 3 éléments importants.

D'abord, il y a des investissements importants cette année, l'année prochaine également et l'année d'après. Notre situation financière est excellente et on s'en réjouit : cela nous permet de réaliser ces investissements. Une attention particulière est portée sur l'évolution de la situation financière ; si l'on est en bonne situation, il est aussi important de préparer l'avenir et s'assurer qu'on puisse assumer de tels investissements, les prochaines années et décennies.

Je vais reprendre vos différentes interventions et y répondre brièvement.

Monsieur D'Errico, concernant les investissements, vous l'avez rappelé : importants pour la jeunesse et pour le sport. Je crois que ce n'est pas remettre en cause des investissements en cours de réalisation, validés il y a plusieurs années, voire pour ce budget 2023, mais vous rappelez qu'il pourrait y avoir des modifications par rapport à l'aspect législatif et aux dispositions de la loi sur l'imposition des personnes physiques, en cours de discussion actuellement au Grand Conseil. Ce dernier est plus rassurant depuis que la commission qui s'est penchée sur ce rapport allège quelque peu les conséquences pour les communes valaisannes, mais garde toute son importance.

Pour répondre à votre question : par rapport à 2024, nous avons tenu compte des modifications législatives liées à la déduction des primes assurances maladies par ménage. Pour 2025, nous avons tenu compte d'une proposition que vous retrouvez dans la planification financière, d'une augmentation de l'indexation du barème d'impôt pour la commune de Monthey, de 165 à 170. Il vous appartiendra de vous décider, lors du budget 2025, à ce sujet. Ensuite, il peut y avoir des conséquences pour l'année 2026 ; nous devons en tenir compte, c'est le cas dans la planification quinquennale, revue chaque année.

Les décisions du Grand Conseil sont attendues avec impatience et un peu de craintes au niveau des communes, il faut bien l'admettre. C'est un message que je fais aux personnes qui seraient députées dans la salle : oui, on doit être concurrentiel par rapport aux autres cantons, mais n'oublions pas que des investissements importants sont à réaliser (au niveau cantonal comme communal) ; mais pour un service de qualité à la population, il est important d'avoir les moyens de pouvoir investir et de pouvoir offrir à cette population l'ensemble de l'infrastructure nécessaire à cette qualité de vie.

L'imposition fiscale est un aspect sensible : on doit alléger les familles et leur permettre de vivre ; mais le service public est un élément fort pour la qualité de vie, au niveau énergétique et pour l'ensemble de nos infrastructures. Nous devons poursuivre dans ce sens pour nous et pour les générations futures.

Monsieur Cailler-Bois, vous rappelez que ce cycle d'investissement devrait arriver à terme. Vous déplorez une planification sur 10 ans. Je suis obligé de vous rappeler que la planification est, certes, quinquennale, mais comprend systématiquement les investissements futurs, certes, pas chiffrés (car on a renoncé depuis plusieurs années à les chiffrer) pour 5 à 10 ans. Ces investissements sont donc listés sous chaque rubrique dans le plan quinquennal. On peut imaginer et commencer à projeter sur



les investissements à réaliser. Il n'en demeure pas moins que l'on devra être attentif à l'ensemble de ces futurs investissements et réellement en réaliser de manière proportionnée par rapport à ce cycle de désinvestissement que l'on va avoir à partir de 2026-27, vous l'avez dit.

Monsieur Raboud, une marge d'autofinancement insuffisante à 7 millions. Je rappelle qu'un budget reste un budget. Les derniers comptes avaient une marge d'autofinancement de 12,4 millions. J'ose espérer qu'on arrive systématiquement dans les différents comptes que l'on aura et notamment les comptes 2023, puis 2024 puisqu'on parle du budget 2024. C'est un élément auquel le Conseil municipal est très attentif. Pour l'instant, on a toujours réussi à avoir une marge d'autofinancement suffisante. A nouveau, c'est lié à une maîtrise des coûts.

Je rejoins tout ce qui est dit : soyons vraiment attentifs, au Conseil municipal aussi, le crayon rouge a été utilisé dans le cas de l'analyse du budget et nombre des demandes de fonctionnement ont été revues à la baisse. J'ose espérer aussi ce soir que vous veniez avec des propositions de réduction dans les investissements ; en tout cas pas d'augmentation de notre budget ; même s'il vous appartient de décider. Soyons toutes et tous attentifs, avec les sensibilités de chaque parti, ou de chaque conception de la société, à être rigoureux dans ces investissements, y compris en tenant compte de la situation d'inflation, qui, certes s'est améliorée durant ces 6 derniers mois, mais qui pourrait poser quelques problèmes par rapport à l'ensemble de la comptabilité communale.

Par rapport à la Constitution, la fédération des communes valaisannes a pris la décision de ne pas se prononcer. On s'est soucié des conséquences financières de la nouvelle Constitution pour les communes. La fourchette était assez vague : entre 1 et 4%, ce qui est passable par rapport au budget moyen. Même si on fait un report sur les communes, on peut arriver à un même chiffre. Le mot d'ordre est qu'il appartient aux présidents de communes de se déterminer s'ils le souhaitent, mais la fédération ne se détermine pas. Quant à la commune de Monthey, nous n'avons pas pris encore officiellement position quant à cette Constitution. Nous le ferons en début de l'année prochaine.

Madame Dayen et madame Bressan Cescato, vous revenez à juste titre avec des investissements importants de la maîtrise des comptes et je tiens à le redire : soyons tous attentifs à éviter les frais de fonctionnement. On parle beaucoup des investissements parce qu'ils ont des conséquences dans le budget pour les années suivantes sur les amortissements. Aujourd'hui, on a parlé à la commune de l'indexation des salaires : il est évident que l'on doit indexer les salaires. On doit en revanche être rigoureux, valoriser nos employés et avoir une maîtrise des coûts. C'est ce que le Conseil municipal essaye de réaliser dans ces différentes décisions.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, je crois que j'ai fait le tour. Monsieur Christe, notre président de la Commission de Gestion, a bien résumé la situation, je ne tiens pas à compléter ses propos, qui étaient, à mon sens, complets, mais je reste à votre disposition pour tout complément souhaité. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Très bien, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.



Nous allons maintenant étudier en détail le budget pour 2024, soit le message du Conseil municipal au Conseil général, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau des investissements et les commentaires.

Chaque fois le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité.

Par souci de compréhension, je vous demanderai de bien citer la page et le numéro du compte, nous afficherons ensuite le poste à l'écran. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité pourra répondre et nous étudierons le chapitre suivant.

J'ouvre donc la discussion de détail :

- Message du Conseil municipal au Conseil général 6-12
- Résultats 14-17 : Compte de résultats selon les tâches 14 ; Compte de résultats selon les natures 15 ; Compte des investissements selon les tâches 16 ; Compte des investissements selon les natures 17 ;
- Compte de fonctionnement 19-90 : Administration générale 19 ; Ordre et sécurité publics, défense 27

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Page 27, « Police » : on met un budget de recettes de 500'000 CHF alors qu'on a eu 315'000 CHF d'entrée : est-ce qu'on prévoit de mettre encore plus d'amendes et embêter la population ? Merci.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Madame Multone, ce n'est pas une question "d'embêter". Je dis toujours qu'on met des amendes pour faire respecter la circulation dans notre centre-ville, que ce soit dans la fluidité des parkings. On sait que les voitures ventouses posent problème, il faut penser aux commerçants qui ont besoin de places de parc. Il y a besoin également d'avoir une certaine rigueur sur les parkings sauvages dans nos centres-villes.

J'aimerais rappeler le montant ; on fait toujours une analyse des 5 dernières années et là nous étions en fin de Covid ; on a été "mollo" à la distribution d'amende, donc on est à un montant dans les comptes 2022 largement inférieur.

Si vous prenez 2019, on était à 485'000, 2018 à 520'000, 2017 à 511'000, donc on était déjà en 2017-18 à des montants de l'ordre de 500'000. Un budget reste un budget, mais le message est que n'est pas pour "embêter" les gens, mais pour faire respecter une qualité de vie au centre-ville.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

D'autres questions ?

Ordre et sécurité publics, défense 27 ; Formation 35 ; Culture, sports et loisirs, église 45 ; Santé 57



Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Merci Monsieur le président, madame et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues et personnes dans le public,

Je souhaite amender un compte en page 48, chapitre 3222 Sociétés culturelles locales, à savoir le compte 3222.3636.02 Subsidies ponctuels aux sociétés locales, pour le faire passer de 30'000 CHF à 40'000 CHF.

Une fois n'est pas coutume, vous me direz. Vous pouvez constater, à la lecture du budget, que cette année, les soutiens culturels généraux sont séparés en deux lignes : l'une concerne les soutiens réguliers aux associations culturelles amateurs locales et l'autre, qui nous intéresse ici, les soutiens ponctuels.

Dans une réponse à une question écrite qui sera traitée plus tard, vous pouvez obtenir un bon aperçu de l'utilité de ces soutiens. On parle ici de montants qui varient généralement entre 500 CHF et 5000 CHF, qui doivent toujours être approuvés par le Conseil municipal.

Ces montants peuvent être décisifs pour la mise sur pied de certains projets culturels ponctuels par les acteurs locaux du domaine. Quelques centaines, voire milliers de francs, peuvent permettre la production d'un disque, l'édition d'un livre, le tournage d'un film, et j'en passe. Mais on comprend rapidement qu'avec 30'000 CHF, on est très vite limités. Les informations du service font d'ailleurs état de montants rapidement épuisés, et d'une réelle demande qui mériterait quelques ressources supplémentaires.

De tels soutiens sont pourtant capitaux et traduisent le cœur même d'une politique culturelle axée sur le local et sur la diversité. En donnant un peu plus de marge de manœuvre à notre ville dans de tels soutiens ponctuels, le rayonnement de la culture à Monthey en sortirait grandi, et le signal envoyé serait positif. Monthey peut se targuer d'être une ville où la culture foisonne, il s'agit d'une carte de visite importante de notre commune, qu'il faut faire prospérer.

Je conclurai en disant que malgré des budgets souvent déficitaires, notre commune finit ses exercices comptables dans les chiffres noirs depuis que je suis élu, et que 10'000 CHF reste une somme modeste, mais dont les effets seraient à coup sûr rapidement là et très concrets. Et si l'exercice 2024 venait à montrer que la demande n'est pas là, on pourrait aisément revoir ce chiffre à la baisse dans le futur. Mais je suis convaincu que l'exercice vaut la peine.

Je vous remercie pour votre soutien.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci d'autre prise de parole sur ce sujet ?

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Je remercie Clément Borgeaud pour la pertinence de sa remarque et notre groupe pense qu'une augmentation de 10'000 CHF, ce n'est pas suffisant.

Nous proposons un deuxième amendement, avec une différence de 10'000 CHF supplémentaires, c'est-à-dire 50'000. Merci.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci à ce qu'il y a d'autres demandes de parole sur le sujet ? Oui, monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Qui dit mieux ?

Mesdames, messieurs, nous voulons bien soutenir l'amendement de la Gauche et de Monsieur Borgeaud car nous comprenons bien l'argumentaire et le soutenons. Mais l'UDC, à tous les niveaux de pouvoir s'est toujours battu, afin de chercher un certain équilibre entre les budgets octroyés à la culture et ceux octroyés à la jeunesse et au sport. Monthey, ville de culture, doit le rester ; il ne s'agit pas là de rogner à l'aveuglette dans ces budgets, même plutôt de les augmenter, on parle de 10'000 CHF d'augmentation.

Cela va un peu à l'encontre de ma volonté de faire des économies, mais nous proposons, afin de tendre vers une parité entre le monde de la culture et celui du sport, un amendement, au poste 34.10.36.36.00 en page 51, une augmentation de 20'000 CHF, afin de tendre vers cette parité entre les subsides octroyés à la culture et ceux octroyés au sport.

On serait d'accord pour ces 10'000 CHF de soutien. On espère que la Gauche nous soutienne pour ces 20'000 CHF : cela ferait 10'000 de différence et ramène le sport vers la culture. C'est ce que l'on cherche à faire avec cet amendement.

On espère être soutenu. On parle ici de 30'000 CHF en tout, au bénéfice de la culture et du sport à Monthey. Je pense que cet argent ne sera pas de trop pour mener à bien de beaux projets et soutenir des acteurs privés, dans une forme de partenariat public-privé qui mérite d'être soutenu à fond par cette assemblée.

Voilà, merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Donc une augmentation de 20'000 CHF au poste 34.10.36.36.00, page 51.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ?

Si ce n'est pas le cas, on va passer la parole à la Municipalité en premier lieu.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Mesdames, messieurs,

Bien évidemment ce sont des propositions fort louables qui pourraient même nécessiter des montants supplémentaires. Quand on parle de culture, de sport, on a envie de donner plus.

Je commencerai par la proposition de monsieur Borgeaud et de madame Multone. Sachez d'abord que nous n'avons, jusqu'à maintenant, jamais refusé un soutien lié à un aspect financier et au budget. Je crois que c'est important de dire qu'avec le montant que vous octroyez chaque année, on a assez pour donner. S'il y a des montants importants tels que ça a été le cas peut-être pour un film ou pour le Tour



de Suisse, pour parler du sport, nous avons un crédit à disposition, que vous nous mettez chaque année, de 300'000 CHF. On va puiser dans ce montant-là pour ne pas prêter l'enveloppe, notamment de 30'000, pour le sport. Si l'on refuse, c'est parce que les conditions mises en place pour l'obtention de tels montants par les différents services, Sport et Culture ne sont pas remplies, mais en aucun cas pour un aspect financier. Donc, il n'y a pas de problème actuellement.

Je rappellerai aussi ; parce que vous avez l'air de dire que 50'000 ou 60'000 CHF, ce n'est pas énorme ; que nous analysons le budget en enlevant parfois 500 CHF par-ci et 1'000 CHF par là. Il faut réellement avoir une rigueur financière et intellectuelle par rapport à ces budgets.

Vous allez me dire qu'un budget reste un budget ; on n'est pas obligé de tout dépenser ; évidemment que si on augmente le montant, on se retrouvera dans des situations où il y aura plus de montants attribués, pas forcément à bon escient.

Restons rigoureux. Au nom du Conseil municipal, je vous propose de rester à la proposition formulée dans le cadre du budget qui vous a été soumis. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons voter l'amendement à 40'000 CHF contre celui à 50'000 CHF et la proposition gagnante sera votée contre la proposition du Conseil municipal qui est de rester à 30'000 CHF.

La proposition est d'amender le compte 3222.36.36.02 en y ajoutant : soit 10'000 CHF, pour l'augmenter à 40'000 CHF, soit de l'augmenter à 50'000 CHF, donc une augmentation de 20'000 CHF.

C'est la proposition du groupe PS (la proposition d'ajouter 10'000 CHF) qui l'emporte à 27 membres contre 15 pour la proposition de l'Entente.

Nous allons donc maintenant voter entre la proposition d'amender le budget de 10'000 CHF du compte 3222.36.36.02 contre la proposition du Conseil municipal qui souhaite rester à 30'000 CHF.

L'amendement qui consiste à augmenter le compte 3222.36.36.02 de 10'000 CHF a été accepté par 39 voix contre 10.

On passe à la proposition de monsieur Raboud, qui consiste à augmenter le compte 3410.3636.00 en y ajoutant 20'000 CHF. Deux possibilités : soit vous acceptez l'amendement qui demande l'augmentation de 20'000 CHF, soit vous acceptez le statu quo et la proposition du Conseil municipal qui consiste à ne pas toucher ce montant.

L'amendement est refusé, le statu quo et la proposition du Conseil municipal est accepté avec 25 voix contre 22.

Nous pouvons continuer avec les comptes :

Santé 57 ; Prévoyance sociale 59 ; Trafic et télécommunications 66 ; Environnement 71 ; Economie publique 80 ; Finances et impôts 86



Intervention de M. Yvan Clerc (PLR)

Monsieur le président, madame messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Permettez-moi une question concernant le compte 8790.36.37.00 : programmes de subventions efficacité énergétique page 84.

Comme nous l'avons appris lors de la dernière commission énergie, le montant de 250'000 CHF semble insuffisant pour couvrir l'ensemble des demandes de subventions en 2023 et 2024. Il semble nécessaire de réévaluer le dispositif.

Nous nous questionnons sur la pertinence d'offrir des subventions pour l'achat de véhicules électriques ou de vélos électriques. La transition vers une mobilité individuelle électrique se fait sur un choix individuel sans que l'état n'intervienne. L'urgence est ailleurs. Il serait dommage de subventionner l'achat de véhicules électriques de plus de 100'000 CHF et de potentiellement priver de subventions des citoyens qui désirent améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Nous demandons donc de revoir la répartition des subventions en fonction de réels besoins et urgences.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Monsieur Clerc,

Je crois que votre remarque est pertinente. Elle a été posée au Conseil municipal. Nous ne souhaitons pas mettre la population devant le fait accompli, sur quelques mois, puisque la décision de revoir notre règlement a été prise au début du 4e trimestre de cette année. Nous avons décidé de ne pas faire de modification au 1er janvier 2024, mais d'avoir une adaptation de notre règlement au 1er janvier 2025. Il a été demandé par le Conseil municipal, au Service de monsieur Girard, de revenir au Conseil municipal durant le premier trimestre, voire les 4 premiers mois, pour redéfinir les subventions que l'on attribue à la population montheyenne. Les exemples que vous avez donnés au niveau des vélos électriques et véhicules électriques ont été cités.

Nous allons dans votre sens. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui, et anticiper la décision du Conseil municipal, mais on ira sûrement dans votre direction. Une révision sera faite à nouveau pour une information à la population avant l'été pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2025, pour que les gens puissent être conscients des éventuels investissements qu'ils réalisent, avec ou sans subvention. Votre remarque est pertinente et suivie par la Municipalité. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci.

Finances et impôts, p. 86.

- Compte des investissements 92-114 : Administration générale 92 ; Ordre et sécurité publics, défense 94 ; Formation 96 ; Culture, sports et loisirs, église 98 ; Prévoyance sociale 101 ; Trafic et télécommunications 103 ; Environnement 106 ; Economie publique 109 ; Finances et impôts 112



Intervention de M. Quarroz (Indépendant)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de commune, madame, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

J'ai une question par rapport aux comptes de la page 109 « Vie économique » le compte: 8500.5640.00, BioArk SA. Je voulais savoir s'il n'était pas possible d'en utiliser une partie, comme l'argent ne se crée pas et qu'il faut trouver des solutions pour les commerçants de la ville, étant donné que le compte s'appelle "Vie économique" et que les commerçants de la ville sont en crise.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Monsieur Quarroz,

Petit rappel par rapport à ce compte : ce sont des charges liées puisque ce sont des remboursements de crédits NPR. Pour rappel, BioArk SA est à 80% en main communale. C'est nous qui investissons dans les bâtiments. Nous faisons des emprunts bancaires, mais aussi des crédits NPR que nous devons rembourser selon un contrat avec le canton. Formellement, c'est BioArk SA qui doit rembourser, mais cautionné par la commune de Monthey. Nous nous sommes engagés, auprès de BioArk SA, pour rembourser.

Nous n'avons donc pas là de marge de manœuvre puisque c'est une charge que l'on peut qualifier de « liée ».

Quand je dis une charge, je parle d'investissement ; nous sommes aux investissements vous avez bien compris, auxquels on doit faire face par rapport à nos engagements. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

D'autres questions économie publique ?

Finances et impôts 112 ; Investissements pluriannuels 113 ; Investissements du patrimoine financier 114.

Des questions sur les commentaires pages 116 à 140 ? Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole sur le budget 2024 ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote final.

Si vous refusez le budget 2024, tel que présenté, à fixer le coefficient d'impôt à 1.20, ainsi que le barème d'indexation à 165 et, enfin, à autoriser l'exécutif à contracter les emprunts que ce budget implique, je vous demanderai de vous lever. Si vous abstenez, vous pouvez-vous lever.

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.



8. Réponse au postulat de M. Olivier OSTRINI nommé "L'école à la journée ?"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour mémoire, le postulat de monsieur Ostrini a été déposé le 12 septembre 2022 puis développé et accepté le 12 décembre 2022. Je passe la parole à la Municipalité pour sa réponse.

Intervention de Mme Aferdita Bogiqi, Municipale en charge du dicastère Enfance, Enseignement & Formation Professionnelle

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers généraux, chers collègues, monsieur Ostrini. En préambule, je tiens à expliquer le contexte de cette réponse.

La réponse à ce postulat a impliqué 3 services : l'école primaire, le CO et l'enfance.

Ce postulat a été préparé depuis le mois de juin de cette année, même s'il a été introduit il y a un an. Ces 3 mêmes services ont été sollicités pour répondre au postulat "Monthey, ville jouable" et nous avons eu 2 départs à la retraite de 2 chefs de Service, au CO et à l'enfance et 3 adjoints partis et remplacés, ce qui implique une phase de transition et du travail supplémentaire pour les Services concernés.

Nous avons eu 2 réunions avec les directeurs de l'école primaire et du CO, pour orienter la réflexion, dans un premier temps. Ensuite, ces 2 services ont collaboré avec le Service de l'enfance. De plus, les directeurs du CO et de l'école primaire se sont rendus, le 18 novembre, aux assises romandes de l'éducation à la HEP où ils ont assisté, entre autres, à une présentation de divers modèles d'école à la journée dans certaines villes suisses.

Pour rappel, la demande du postulat de monsieur Ostrini, adressé à la Municipalité, était :

1. d'étudier le besoin et la demande des parents pour une école à la journée sur le territoire communal,
2. d'étudier les modifications d'infrastructures et les réorganisations à envisager dans les institutions scolaires et parascolaires,
3. d'évaluer les coûts d'un dispositif d'école à la journée facultative et de lister les avantages et inconvénients ainsi que les différentes options possibles afin de proposer une école à la journée à Monthey.

Quelle est la situation actuelle de prise en charge des élèves en primaire et au CO ?

Aujourd'hui, 324 élèves scolarisés à l'école primaire sont pris en charge par le service de l'enfance, le matin, à midi ou le soir. Cela représente 21% de l'effectif des élèves. La demande de prise en charge est en augmentation. Certaines familles aujourd'hui sont toujours en attente d'une réponse. Nous sommes à la recherche de places d'accueil continuellement. Aujourd'hui, nous avons 11 structures scolaires en primaire. Nous avons même quelques écoles dans les immeubles locatifs et cette année, on a dû demander au CO de nous prêter 2 classes. La structure géographiquement éclatée de nos écoles primaires, complexifie la coordination et la gestion des déplacements, même si elle favorise un accueil de qualité en raison de la taille et de la proximité de certains pavillons. Le Service des écoles primaires



collabore étroitement, et depuis de nombreuses années, avec le Service de l'enfance pour la coordination de la prise en charge scolaire et extra-scolaire.

Pour ce qui est du CO, le restaurant scolaire "la Virgule" accueille en moyenne 70 élèves par jour, ce qui correspond à 12% de l'effectif. L'offre proposée aux 570 élèves du CO est donc facultative. La capacité d'accueil est de 100 élèves par service et il serait possible d'organiser deux services sur la pause de midi. Théoriquement, il y aurait possiblement 200 places, à l'heure actuelle, au restaurant scolaire "la Virgule".

Une personne assure la surveillance des repas et de la pause qui suit, ensuite 1 heure d'étude leur est proposée. A partir de ces éléments-là, on peut faire une projection des coûts au CO et en primaire. Au CO, le coût actuel du département de restauration "la Virgule" est de 780'000 CHF en prenant l'offre actuelle de restauration, sans rien changer aux prestations et en augmentant le nombre d'enfants hypothétiques à 400 enfants, qui correspondrait à 70% des élèves scolarisés au CO. C'est-ce qu'on imagine si on offre une prestation facultative, on imagine que 70% des élèves répondraient positivement à cette offre. Le coût, en tenant compte de ces éléments-là, serait de 1'300'000 CHF. Cela représente les coûts d'augmentation du personnel en cuisine, en service et de nettoyage. Nous n'avons pas compté le coût de l'agrandissement de la structure, il faudrait donc doubler la surface pour répondre aux besoins des 400 élèves.

En école primaire, en l'absence d'un restaurant scolaire, les enfants qui nécessitent un accueil extra-scolaire sont pris en charge par le service de l'Enfance, donc Tartine et UAPE.

Les coûts nécessaires pour la situation actuelle sont les suivants :

- La masse salariale du personnel représente 1'700'000 CHF.
- Les 324 enfants pris en charge représentent 220 places d'accueil. Le nombre d'enfants accueillis ne correspond pas au nombre de places pour la simple raison qu'ils ne restent pas là toute la journée, ni 5 jours par semaine. C'est pour cela ce que ça nous permet d'accueillir plus d'enfants que la capacité réelle de ces structures d'UAPE.
- En reprenant le taux de couverture, estimé à 70%, les valeurs obtenues sont les suivantes: la masse salariale serait de 8'200'000, 1'064 élèves sont pris en charge sur un total de 1'500.
- De 1'520 enfants scolarisés (toujours 70% d'élèves de l'effectif total), en rapatriant les montants du Service de l'enfance, le surcoût de la commune par rapport à la situation actuelle serait de 6'000'520 CHF nets.

Ce sont des chiffres approximatifs. Les services concernés n'ont pas eu le temps de faire des calculs très précis. D'un point de vue structurel, le projet du Mabillon en cours de construction ne permettrait pas de couvrir les besoins. La structure UAPE est devisée actuellement à 13'000'300 CHF ; il faut donc imaginer 4 structures supplémentaires, telles que l'UAPE du Mabillon pour pouvoir accueillir 1064 élèves.

Dans la configuration actuelle de nos 11 écoles éparpillées dans toute la ville, il y a lieu d'ajouter les frais de transport. La prise en charge extra-scolaire serait assurée essentiellement par du personnel spécifiquement formé dans ces domaines : puéricultrices, assistants socio-éducatifs et éducateurs ES ou HES. Le personnel enseignant ne pourrait être sollicité que pour des tâches scolaires et pédagogiques comme les études surveillées.

Il faut aussi tenir compte de l'augmentation des taux d'activité des cadres scolaires et de l'équipe administrative pour encadrer et accompagner cette nouvelle



organisation. On imagine qu'une partie du service de la direction de l'enfance serait aussi affectée à ces postes-là.

Quel est l'impact structurel de l'école à la journée pour la commune de Monthey ?

Nous prenons toujours, comme base, l'effectif de 400 élèves du CO et 1'064 élèves du primaire. La mise en place de l'école à la journée impliquerait une réorganisation complète des locaux et des sites de prise en charge pour les élèves scolarisés à l'école primaire. Absorber un tel nombre impliquerait la création de plusieurs sites d'accueil importants à proximité des centres scolaires.

Au CO, les infrastructures actuelles ne pourraient pas assumer un tel flux d'élèves pour le repas de midi, comme expliqué plus haut, cela impliquerait un agrandissement du restaurant scolaire : on doublerait donc la surface. La prise en charge d'enfants à la journée nécessiterait d'importants investissements répartis sur de nombreuses années pour répondre aux besoins d'accueil en milieu scolaire, notamment les espaces dédiés aux parascolaires, des espaces communs pour les activités libres ou dirigées en milieu scolaire qui sont aujourd'hui insuffisants, voire inexistantes.

Les infrastructures actuelles ne répondent pas à cette stratégie. Une hausse importante des ressources humaines serait donc à prévoir. Les ressources humaines devraient être réparties et employées différemment selon les besoins avec une réaffectation partielle du personnel de l'enfance vers les services scolaires, comme je viens de le dire.

Avantages, inconvénients et propositions.

C'était aussi une des demandes du postulat, comme développé plus haut. La prise en charge d'enfants à la journée nécessiterait d'importants investissements, tant au niveau du bâti que pour les ressources humaines. Avant de définir un modèle, la question sous-jacente est de savoir quelle école la ville de Monthey souhaite avoir. A qui le système scolaire profite le plus ? Aux parents ? A l'enfant ? Aux professionnels de l'école primaire ou de l'enfance ? Selon l'appréciation de ces 3 services, le système d'école à la journée répond plus à une attente parentale qu'aux besoins physiologiques des enfants. Les journées d'école sont aujourd'hui déjà très denses, la fatigue est conséquente auprès des élèves.

Après réflexion, les services de l'école primaire du CO et de l'enfance sont arrivés à la conclusion que le modèle qui semble le mieux répondre aux besoins de l'enfant est le modèle de l'horaire continu. Pour mieux comprendre, ce modèle permet de condenser l'horaire scolaire et de terminer en milieu d'après-midi. Les frais engagés pour ce modèle se concentrent sur la prise en charge des élèves du repas de midi. Donc la pause de midi serait rétrécie par rapport à l'horaire bloc, adopté par la commune de Monthey. Il faut dire que les communes ont le choix entre ces 2 modèles. Il impliquerait également une refonte partielle de certains services ou associations de manière à pouvoir accueillir les enfants dans la seconde partie de la journée. Ils seraient ainsi accompagnés par des professionnels d'horizons divers. Le changement de milieu durant la journée, école - UAPE, semble profitable pour l'épanouissement de l'enfant. Dès lors, il serait intéressant de valoriser les collaborations existantes entre les services.

Enfin, je remercie monsieur Ostrini pour ce postulat qui nous pousse à avoir une réflexion de fond. Cet objet mérite d'être approfondi davantage par une étude



associant divers services et acteurs de notre société, un sondage auprès des parents et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés : parents, enfants, professionnels de l'école, société. La commission scolaire pourrait mener cette étude et réflexions à l'avenir.

Dans l'état actuel des choses, les investissements en structure et en ressources humaines seraient trop importants. Si, à l'avenir, nous pourrions concentrer les structures scolaires et l'accueil extra-familial dans un périmètre plus concentré, une sorte de campus scolaire dont on a déjà parlé ici, ce concept d'école à la journée, dans le cadre d'un horaire continu pourrait être intégré à la réflexion. Actuellement, le chamboulement structurel et organisationnel serait trop important. Il serait intéressant alors de réfléchir de manière systémique et de développer davantage l'offre des transports scolaires pour les familles, proposer des prix pour en encourager l'utilisation.

Merci de votre écoute. Je vous donne la parole monsieur Ostrini.

Intervention de M. Olivier Ostrini (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chère Aferdita, chères et chers collègues,

Un seul mot à la lecture et à l'écoute de cette réponse : déception.

Déception parce que c'était une réponse attendue depuis longtemps et par beaucoup de monde ; déception parce que c'est une réponse peu fouillée au regard de ce temps d'attente et de l'importance de ce sujet ; et déception parce que c'est une réponse qui pourrait démontrer un manque d'intérêt pour une réflexion d'avenir.

Au lendemain de l'acceptation de ce postulat, ici-même en décembre 2022, j'ai reçu plusieurs propositions de bureaux d'études se mettant à la disposition de la commune pour effectuer une analyse des besoins sur le territoire montheysan. Bien que conscient que tout a un coût, j'avais espoir que lorsque l'unanimité du Conseil général vous demandait une étude, vous la meniez sérieusement. Plusieurs citoyennes et citoyens m'ont relancé durant cette année pour savoir quand une réponse serait donnée. Il y avait donc une attente, dans notre ville, sur cette question.

Une année après, on reçoit 6 pages de réponse, pas un chiffre qu'on ne pourrait pas trouver par nous-mêmes, aucune explication détaillée des différentes options envisageables pour les montheyssannes et les montheyssans, qu'ils soient parents, enfants, professionnels de l'enfance ou enseignants. La réponse propose 70% des élèves inscrits ; d'où vient ce chiffre ? Tous les autres chiffres découlent d'ailleurs de ce choix. La réponse nous parle d'une augmentation des frais de transport ; comment conclure cela, alors qu'il n'y a même pas un projet esquissé ? La réponse joue avec le vocabulaire entre "journée à l'horaire continu" et "l'école à la journée", mais le postulat demandait justement de définir la meilleure option pour la typologie de Monthey.

La réponse conclut, et là je cite : "Les conséquences financières d'une école à la journée pour une commune varient selon le contexte local et les besoins des familles, il n'existe pas de règles uniques, mais des dispositifs adaptés à chaque situation". C'était justement la question du postulat proposé. La réponse nous répète, je cite : "Il est important de noter que les avantages et les inconvénients de l'école à la journée



peuvent varier en fonction des besoins et des préférences de chaque élève et de chaque famille. Il est donc important de prendre en compte les différents facteurs avant de prendre une décision".

On enfonce donc là encore une porte ouverte et je me permets de ne pas reprendre tous les paragraphes de cette très longue réponse qui n'apporte aucune information nouvelle depuis décembre 2022.

Enfin, et surtout, parlons du chapitre conclusion et préavis.

La référence aux assises romandes organisées par le SER, le 18 novembre est très intéressante, l'exemple de la ville de Biemme peut en effet correspondre au modèle proposé par ce postulat, mais pas forcément non plus. Dans mon développement, devant ce plénum, j'avais mis en évidence la pluralité de modèles possibles. Revenons à la ville de Biemme. Suite à une discussion avec madame Glenda Gonzalez Bassi, Municipale en charge de la formation, de la culture et des sports, un retour en arrière est certes difficile, comme nous le souligne la Municipalité, mais n'est pas voulu. Elle a mis en évidence, entre autres, 3 grands avantages à leur organisation d'école à la journée : meilleur diagnostic de problèmes de santé, physique ou psychologique grâce à des regards professionnels différents posés sur un même enfant et donc une prise en charge plus rapide et un meilleur suivi ; meilleure inclusion des différentes communautés étrangères et apprentissage facilité de la langue d'accueil; enfin, valorisation du travail des professionnels de l'enfance avec une vraie collaboration entre les travailleurs du domaine social et les enseignants, que l'on peut qualifier de quasi-inexistante en Valais.

Vous l'aurez compris, j'étais présent à ces assises romandes et je n'ai pas retenu tout à fait les mêmes éléments. Entre autres discussions, il a été dit, par exemple, par M. Frédéric Zuber, directeur des écoles du Val d'Anniviers, que l'école à la journée était une volonté politique avant tout ; par M. Philippe Jaffé, professeur à l'université de Genève, qu'il y avait tout un monde à découvrir dans le parascolaire.

Je ne suis pas là ce soir pour vous faire à nouveau un exposé sur le principe de l'école à la journée, mais je relèverais encore deux éléments de cette conclusion, qui me questionnent ; ensuite je m'arrête, c'est promis.

Tout d'abord, on nous demande : "A qui le système scolaire doit-il profiter le plus ?". Cette question rhétorique, a été posée par M. Simon Lager, directeur des écoles de Genolier et région, en ce fameux samedi 18 novembre. Cette question est tout à fait pertinente, mais la réponse esquissée très légèrement par le Conseil municipal s'appuie sur quels éléments ? Lors de cette journée, il a été mis en évidence que le discours de la désresponsabilisation des parents ne fait pas avancer le débat. Il est donc plutôt affligeant de lire comme phrase, et je cite la réponse du Conseil municipal : "Le modèle d'école à la journée permettrait, voire encouragerait les parents à laisser leurs enfants à la charge de la commune, certains par nécessité, d'autres par confort organisationnel".

Deuxième remarque: quid de l'avenir? Les derniers paragraphes sont écrits au conditionnel. Je me permets de vous rappeler, petit intermède d'enseignant, qu'on utilise le conditionnel pour exprimer une possibilité, une supposition, une intention ou un souhait. Ainsi : que compte faire, sur ce sujet, la Municipalité ? Une vraie étude sera-t-elle réalisée ? Je prends le risque d'utiliser le futur antérieur.



Donc oui, c'est une vraie déception. Je trouve dommage que le Conseil municipal n'ait pas saisi l'importance de ce sujet, n'ait pas souhaité savoir quels étaient les besoins de ces concitoyens, qu'il n'ait pas cherché à développer une thématique importante ayant des répercussions sur l'attractivité de la commune, son image et ses intérêts. Selon le règlement du Conseil général, un postulat demande que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions ; je cherche encore l'étude et les propositions même négatives, parce qu'une étude bien menée peut permettre de refuser un projet, même l'école à la journée.

Au-delà de cette déception, cette non-étude, je l'espère, ne démontre pas un immobilisme de la Municipalité sur les questions de l'accueil scolaire et parascolaire.

Je vous remercie pour cette réponse et je vous remercie de votre attention pour cette longue contre-réponse.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Ostrini. Madame Bogiqi, vous souhaitez réagir ?

Intervention de Mme Aferdita Bogiqi, Municipale en charge du dicastère Enfance, Enseignement & Formation Professionnelle

J'ai expliqué, en préambule, les raisons pour lesquelles, cette étude a été menée un peu plus tard que prévu. Il me semble que ce sont des raisons valables.

Ensuite, vous avez évoqué, monsieur Ostrini, le fait que par le biais de ce concept-là, on aurait un regard sur les difficultés des enfants éventuellement et on pourrait prévenir, répondre et diagnostiquer certaines difficultés que les enfants et élèves pourraient rencontrer. Je tiens à préciser que l'école fait un travail exemplaire dans ce domaine-là, pour y avoir aussi collaboré avant en tant que professionnelle du domaine social, je sais de quoi il s'agit ; notamment le service de l'Enfance, qui a aussi cette expertise-là. Ce sont des professionnels qui sont capables d'observer, de diagnostiquer les difficultés et font d'ailleurs un travail d'échange d'informations avec l'école, transmission d'informations et de dossiers pour que ses élèves et ces enfants soient diagnostiqués au mieux, pour que des mesures soient mises en place pour les accompagner en fonction de ce qui est leur problématique.

Cela existe déjà. Evidemment qu'on pourrait encore l'améliorer, mais soyez rassurés qu'on fait déjà un très bon travail dans ce domaine. En ce qui concerne les élèves allophones, là-encore, l'école primaire et le CO ont vraiment une expérience, une tradition, d'accueil des élèves allophones. L'intégration se fait d'ailleurs très très bien. Là encore, je peux témoigner en tant qu'assistante sociale au milieu des migrants auparavant, parce que je collaborais aussi avec l'école. Actuellement, ça se fait : les élèves ukrainiens, même si l'afflux n'était pas très grand dans notre ville et dans nos écoles, ont été intégrés très très facilement et ceux des autres nationalités aussi. Encore une fois, oui, on peut toujours améliorer les choses, mais pour l'instant, la réponse est celle-là. En effet, comme j'ai dit aussi en conclusion : c'est un postulat, il faut s'imaginer qu'il demande un changement structurel énorme et quasiment une fusion de 2 services existants, vous imaginez que ce n'est pas rien.



C'est vraiment une révolution dans la manière avec laquelle on conçoit l'école. Ce n'est pas que l'idée ne soit pas bonne. Il faut se rendre compte que c'est conséquent. Ce n'est pas un postulat très simple qui demande un tout petit travail.

En effet, on pourrait améliorer l'étude et être plus précis dans l'analyse, j'en conviens ; c'est pour ça que la proposition finale était d'impliquer, peut-être, la commission scolaire pour aller plus loin dans cette réflexion. La mise en place d'un tel système, il faut s'en rendre compte, implique une augmentation du budget. Les chiffres sont pour l'instant approximatifs, mais une chose est sûre, le budget augmenterait. On ne peut pas faire payer ou répercuter le coût entier de ces structures-là aux parents, ce serait inimaginable, donc ce serait à la commune de supporter ces coûts.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur le président, vous voulez ajouter quelque chose ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au point 9 de l'ordre du jour.

9. Réponse à la question écrite de M. David CARDOSO nommé "Suivi et évaluation du projet Easyvote et de ses variantes".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Monsieur Cardoso a déposé une question écrite lors du Conseil général du 18 septembre 2023.

Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seul le signataire pourra réagir. La parole est à la municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Monsieur Cardoso,

Lors de la séance du 18 septembre 2023 vous posiez cette question : où en est-on avec la démarche Easyvote menée depuis votre proposition ? Suite au soutien du postulat de monsieur Defago 2016, donc depuis 2017, nous avons dans le budget un montant pour procéder à la campagne Easyvote, qui est réalisé chaque année.

Je pense qu'il est judicieux de faire un état des lieux et des conséquences, 6 ans après cette première démarche. Vous avez 4 questions secondaires, pour lesquelles je répondrai suite à quelques explications.

D'abord, rappelons qu'il y a eu d'autres interventions, notamment les postulats de monsieur Raboud en 2021 et monsieur D'Errico concernant également le constat d'une baisse de notre taux de participation aux différentes votations et élections ; peut-être sur l'ensemble de la Suisse, sur l'ensemble du canton et plus particulièrement sur notre commune ; et ce qu'on pouvait faire pour remédier à cette situation.



Rappelons que le projet Easyvote, je l'ai dit, est une démarche pour laquelle la commune adresse un courrier à toutes les personnes qui se situent dans leur 19^e année, en rappelant que toutes les démarches réalisées par Easyvote sont également accessibles sur le site www.easyvote.ch.

Le constat réalisé n'est pas rassurant : durant les dernières élections, en octobre 2023, on vous a transmis, dans la réponse écrite, un diagramme où la participation est illustrée par tranche d'âge. Vous voyez que, jusqu'à 40 ans, on est à 25% en moyenne, pour une participation de l'ordre de 38 ; un pourcentage qui augmente drastiquement à partir de 40 ans, surtout à partir de 60 ans. Vous admettez bien que même si on vit très bien à Monthey et très longtemps, l'espérance de vie nous laisse à penser que cette situation est réellement préoccupante pour l'ensemble de la démocratie.

Petit rappel des différentes mesures qui sont prises auprès de notre jeunesse, notamment de notre service Soluna : les projets "Ramène ta fraise", d'autres initiatives pour la promotion de l'exercice du droit de vote auprès des jeunes. La difficulté est toujours de savoir comment communiquer avec les jeunes : les réseaux sociaux, un tout ménage Easyvote, réalisé à la 19^e année de nos concitoyennes et concitoyens et le contact direct ; on y tient, on demande réellement au Service Soluna d'avoir cette proximité avec la jeunesse et de les sensibiliser à l'importance d'aller voter.

Le coût n'a pas réellement modifié, malgré l'augmentation légère du prix du timbre. On arrive à un montant de l'ordre 1'100 CHF par année pour cette démarche. Ce que l'on vous propose, puisque vous aviez évoqué quelques propositions d'étendre cette démarche à plus de citoyens. Vous avez parlé de deux possibilités : 19 à 20 ans ou 19 à 25 ans. Quand on voit la participation, on devrait même aller jusqu'à 40 ans ; ce n'est peut-être pas le but de la démarche Easyvote.

Le Conseil municipal propose d'aller dans votre sens. Cela sera décidé au mois de janvier. Dans le budget que vous venez de voter, il y a un montant 1'100 CHF, donc on se tient à ce qu'on a réalisé durant les 6-7 dernières années. Par contre, la démarche pourrait être faite sur 4-5 ans : étendre sur la 19^e et la 20^e année, sous forme de piqûre de rappel à notre jeunesse, en disant : "Allez voter, c'est extrêmement important". Voilà ce qu'on vous propose.

Pour répondre à vos questions :

- "Evolution de l'initiative : quels ont été les retours des jeunes ayant le document Easyvote?"
- C'est très difficile à estimer en pourcentage ; combien de documents partent directement aux vieux papiers et lesquels sont lus réellement ? Au vu du constat de la baisse de participation, peut-être pas des 6 dernières années où l'on est plus stables, mais des 15-20 dernières années, on peut se poser la question.
- Le coût de l'engagement est, à quelques dizaines de francs près, toujours au montant de 1'100 CHF pour une classe d'âge. Pour les 19 ans, si on double, on arrive à 2200-2300 CHF par année.
- Les variantes : on préconise les 19 et 20 ans, donc 18 à 20 ans comme vous le proposez dans votre première variante.



- Les perspectives futures : "Quelle est la position du Conseil municipal concernant la pérennisation du projet Easyvote ?
On pense qu'on doit poursuivre cette démarche. Il est important, c'est une petite démarche. Nous devons continuer d'avoir cette proximité, je l'ai dit, avec les réseaux sociaux, mais aussi une proximité physique qui doit être réalisée et le service Soluna, Service jeunesse, sport et intégration, en est pleinement conscient et va poursuivre dans ce sens-là.

Monsieur Cardoso, j'espère avoir répondu à votre demande en faisant un demi-pas dans votre direction et en proposant au Conseil municipal, qui, s'il accepte la réponse telle qu'elle vous a été soumise, assurera cette distribution à 2 classes d'âge dès le 1er janvier prochain.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Cardoso, vous souhaitez réagir ? Ce n'est pas le cas donc on passe au point 10.

10. Réponse à la question écrite de Mme Diane CASPANI-THURRE nommé "Clarification de l'attribution des subsides aux sociétés locales".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Caspani-Thurre a déposé une question écrite lors du Conseil général du 18 septembre 2023.

Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seule la signataire pourra réagir. La parole est à la municipalité. Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci monsieur le président.

Mesdames et messieurs les conseillers généraux, madame Caspani Thurre,

Bonsoir.

J'ai le plaisir de répondre à cette question, posée au mois de septembre, qui concerne le compte de soutien aux sociétés locales. C'est un compte qui a été évoqué tout à l'heure lors des discussions sur le budget.

Vous avez remarqué qu'une première mesure de clarification a été prise cette année, dans la séparation des 2 montants. On a un total de 150'000 CHF et chaque type de soutien bénéficie d'une ligne particulière : il y a un montant de 120'000 CHF destiné aux sociétés locales qui ont un fonctionnement toute l'année et un montant de 30'000 CHF, 40'000 CHF à partir de ce soir, destiné à des projets ponctuels.



Il y a une première différence entre ces 2 types de subsides : le montant qui concerne les sociétés locales, qui fonctionnent toute l'année, c'est essentiellement des associations qui sont plutôt amateurs ; je dis plutôt amateur, car il y a régulièrement des professionnels qui font partie de ces sociétés (un directeur de fanfares, je crois qu'on peut dire que c'est un professionnel).

De l'autre côté, pour les soutiens ponctuels, c'est plutôt des structures d'amateurs. Là-aussi, on a des gens qui, peut-être, ont une vie autre que culturelle ou artistique, mais qui ont une formation culturelle, artistique et montent des projets tout au long de l'année.

Au niveau des critères, je reprends les éléments qui sont dans la réponse que propose le service. En ce qui concerne les sociétés culturelles, qui ont un fonctionnement annuel, on demande le budget évoqué au mois de décembre, ensuite les sociétés sont informées du fait que le soutien leur est octroyé, mais sous condition de l'envoi des comptes annuels d'un budget et d'un rapport d'activité. Suite à ça, le montant qui est au budget est libéré.

En ce qui concerne les soutiens ponctuels, comme il est écrit, ce sont des décisions prises au fil de l'eau en séance de service. Au Service culture tourisme et jumelage, on se réunit environ une fois par mois pour traiter ces demandes et préavisier le Conseil municipal, qui prend la décision finale. Comme il a été dit tout à l'heure, la plupart du temps, ces demandes sont accordées. Ce sont des montants qui varient entre 500 et 5'000 CHF, avec quelques demandes exceptionnelles, comme il a été fait par exemple, pour le film sur le carnaval de Monthey.

Les propositions d'évolution des critères de soutien ont bien été notées, conformément au gros travail qui a été fait par le service des sports ; on va s'en inspirer, surtout en ce qui concerne les clauses de besoin. Le but d'un soutien est de soutenir un fonctionnement annuel, que la fortune ne dépasse pas ses frais de fonctionnement annuel de 2 années cumulées. Dans ce cas-là, le soutien pourrait être suspendu. De même, le montant du soutien ne devrait pas dépasser les 50% du budget de fonctionnement d'une société, à l'exception de certaines sociétés qui seraient mandatées par la ville dans le cadre de leurs activités.

Ce sont vraiment des éléments qui sont repris de la directive qui a été élaborée par le service des sports.

On souhaite aussi travailler plus avec la commission Culture, tourisme et jumelage. On souhaite travailler sur l'écriture de cette directive, en commission, avec une première ébauche de proposition dans le premier trimestre 2024.

Encore une ou 2 choses sur le contexte de toutes ces sociétés culturelles soutenues par la ville : on a le club d'échecs, les scouts et des sociétés plus conséquentes comme la Lyre ou l'Harmonie municipale de la ville. Il y a aussi un but en filigrane de tout ça, dont on discutera en Commission : on s'est aperçu d'une certaine difficulté, de la part de nombreuses de ces sociétés, à supporter la charge administrative qui est de plus en plus lourde. On va essayer de ne pas charger de manière trop conséquente le côté administratif.

Je crois que j'ai fait le tour de cette réponse. La balle sera dans le camp de la Commission qui se réunira dans la première partie de l'année 2024 pour élaborer un projet de directive, soumise ensuite à la Municipalité.



Madame Thurre, je suis à votre disposition pour un complément d'information ou pour répondre à vos questions. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Vous souhaitez réagir ? Si ce n'est pas le cas, merci beaucoup, nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

11. Divers.

Intervention de Mme Andrea Duchoud (PLR)

Monsieur le président, messieurs les conseillers municipaux, madame la conseillère, chers collègues,

J'annonce un postulat : "L'équation du centre-ville, mobilité, commerce et synergie".

Merci.

Intervention de M. Denis Maret (Le Centre)

Madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers, messieurs les présidents, chers collègues,

Madame Cescato et moi-même aurons le plaisir de vous présenter, lors de la prochaine séance du Conseil général, un postulat qui aura probablement comme titre "Monthey, ville accessible pour les personnes en mobilité réduite".

Merci.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Les commissions du Conseil municipal se réunissent 1 fois par année pour certaines, 2 fois par an pour la majorité, 3 fois et plus pour les plus actives.

En tant que cheffe de groupe, j'ai choisi de ne faire partie que d'une seule de ces commissions, à savoir : PROMOTION ECONOMIQUE, COMMUNICATION & INFORMATIQUE. Malheureusement pour moi, c'est la seule à se situer en dessous de la moyenne, avec 1 seule séance en 3 ans.

Ma question est la suivante : aurais-je la chance d'être convoquée avec mes collègues de la commission une seconde fois avant la fin de la législature ?

Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, messieurs les municipaux, chères et chers collègues, chers publics,

Je souhaiterais une réponse écrite à cette question : "Pourriez-vous nous indiquer ce qui sera mis en place concernant la vaisselle réutilisable mise à disposition des Montheyens, budgétisée pour 2024 ?"



Nous avons validé ce soir le budget 2024 et avons accordé un montant sous "Charges événements" de 299'800 CHF. Ayant confiance en nos autorités, je n'ai pas souhaité amender cet objet cette année, mais me réserve la possibilité pour le budget pour 2025, selon la réponse.

Ce budget est-il suffisant pour mettre en place une organisation efficiente pour pouvoir régler cette vaisselle qui, depuis plusieurs années, ne trouve pas de solution ? Pourriez-vous nous indiquer si, dans ce budget, il est prévu d'acheter du matériel ? Si c'est le cas, comment avez-vous organisé le nettoyage de ces ustensiles ? Avez-vous prévu de mandater une entreprise ? Avez-vous étudié la possibilité que la commune soit autonome pour ce service, éventuellement mettre en place un partenariat avec Valtex, ou encore offrir la possibilité à de jeunes étudiants de travailler quelques heures pour la remise en état du matériel communal après chaque manifestation ?

Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Merci monsieur le président.

Madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Je souhaite poser une question orale au sujet des éclairages de Noël au conseiller municipal Girard en charge du dicastère Électricité, Énergies et Développement Durable. On a pu lire dans la presse, fin novembre, que plusieurs villes valaisannes avaient choisi de conserver la sobriété affichée l'hiver dernier en matière d'éclairage public. Et plus tôt dans la journée, on a pu se réjouir ensemble de l'obtention par notre commune du label Cité de l'énergie gold.

Ma question est donc la suivante : peut-on avoir quelques précisions sur cette stratégie à moyen terme de la commune, évoquée dans la presse, pour faire preuve de sobriété en matière d'éclairage public, dans une optique de développement durable et de mesures à prendre en la matière en période hivernale ? et éventuellement également en lien avec des mesures pour les éclairages privés ?

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Merci.

J'ai deux questions, la première à monsieur le président.

Monsieur le président, suite à mon intervention du 19 juin dernier, je reviens aux nouvelles au sujet de l'encaissement du montant de la vente de la parcelle communale au constructeur de M Central. Je rappelle qu'il s'agit d'une somme de 2'700'000 CHF, due depuis près de 12 ans, en contrepartie de la vente de cette parcelle. J'insiste, surtout que la COGEST avait, à l'époque, autorisé l'achat de cette parcelle à des privés, afin de faciliter la réalisation de M Central. Ceci était à la condition expresse que la commune soit payée en priorité, plus les intérêts. Je précise aussi qu'il n'est pas question d'un prêt, mais plutôt d'une étrangeté incluse, à



l'époque, dans l'acte de vente qui va à l'encontre de la condition expresse demandée par la COGEST et le Conseil général. Où en êtes-vous ?

Ma deuxième question concerne le quartier Carrière des Lapiaz. Nous avons appris qu'une procédure de haute surveillance vis-à-vis de la commune de Monthey est désormais ouverte.

Pouvez-vous nous en donner plus de précision et nous dire de quoi s'agit-il ?

Intervention de Mme Marie-Soline Rouvinez (EPM)

Bonsoir mesdames, messieurs,

Mes questions sont relatives aux travaux de la zone des Verney.

Il serait sympathique de pouvoir prévoir des panneaux explicatifs des travaux à venir des installations sportives avec des dates. Pour mettre en exemple, l'ouverture de l'ellipse s'est faite sur un week-end, donc la fermeture de l'ancien parking aussi. Sur l'ellipse, il y avait peu de lumière, pas de flèches au sol, donc il y a eu quelques accrochages, sans trop de problèmes au niveau des voitures. Tout le monde s'est arrangé avec soi-même. Le danger est présent, surtout la nuit, autant pour les sportifs que pour les visiteurs du restaurant.

L'incompréhension concerne aussi la pose rapide et la mise en fonction de l'horodateur ; ce n'était pas 1 heure gratuite, on s'est demandé pourquoi.

Mon autre question est la suivante : est-ce qu'on a des nouvelles du semestre de motivation ?

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Mesdames, messieurs,

Tout d'abord monsieur Girard,

Je vous félicite et vous remercie de faire vivre un petit peu l'esprit de Noël dans ce monde qui part en cacahuète. Ça fait toujours plaisir, en cette période, d'avoir des illuminations et d'avoir une ville, un peu vivante.

Monsieur Coppey,

La dernière fois, ici, je vous avais posé la question de l'état des lieux de la guerre ouverte entre nos commerçants, nos artisans et la Municipalité. Vous m'aviez dit que vous aviez un rendez-vous la semaine qui suivait. J'aimerais que vous nous fassiez part de la situation. Je crois qu'on est nombreux à s'inquiéter du sort de nos artisans et commerçants. J'aimerais bien avoir un topo de la situation.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Guillaume Sonnati (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, madame la municipales, messieurs les municipaux,



Par mon intervention, je vais déposer deux questions orales : une concernant également le semestre de motivation, un peu plus étoffée que celle de ma préopinante, ainsi qu'une sur l'assainissement du site des Mangettes.

Tout d'abord, place à l'épineuse question du semestre de motivation. Ces dernières semaines sont apparus plusieurs articles de presse concernant le semestre de motivation de Monthey qui, pour rappel, a été le premier SEMO créé en Suisse, pour soutenir et accompagner des jeunes vers une formation professionnelle. Il devrait d'ailleurs fêter ses 30 années de vie en 2024, triste anniversaire en perspective.

Chères et chers collègues, il est important de savoir ce qu'est le semestre de motivation et à qui il s'adresse. Concrètement le SEMO est un programme d'insertion socio-professionnelle, constitué de cours de soutien scolaire, de travail en atelier, de coaching, ainsi que de stages en entreprise. Il se déroule sur plusieurs mois et permet aux jeunes de développer les compétences personnelles et sociales requises pour décrocher une place de formation, autrement dit un apprentissage. Il est important de préciser que les jeunes dirigés vers le SEMO présentent, pour une grande partie d'entre eux, des difficultés importantes freinant l'accès à la formation ; comme, par exemple, un faible niveau scolaire, des troubles de l'apprentissage, des difficultés psychosociales, des problèmes d'addiction, des situations familiales complexes ou encore une multitude d'autres problèmes.

Par voie de presse, nous avons entendu parler d'une fermeture du SEMO, au profit d'un projet-pilote nommé SEMO Coaching plus, puis quelques jours plus tard, d'un maintien du SEMO sous sa forme actuelle. Nous avons aussi pu entendre les préoccupations du personnel concernant la situation du SEMO de Monthey dans la presse. À ce propos, nous savons également que 4 maîtres socio-professionnels ont reçu leur lettre de licenciement et qu'un climat de travail préoccupant règne au sein du SEMO de Monthey, géré par Nasca formation SA.

Pour le Parti socialiste Gauche citoyenne, il est fondamental de maintenir des mesures d'insertion socio-professionnelles destinées à des jeunes en difficulté. On se doit de leur garantir un accompagnement adapté à leurs besoins et problématiques, pour leur permettre de gagner en autonomie et de trouver, après-tout un processus, une place d'apprentissage. Il est aussi important de soutenir, tout au long de leur formation professionnelle, ces jeunes, afin qu'ils obtiennent leur diplôme et qu'ils puissent s'intégrer dans le marché du travail sur le long terme.

Fortement préoccupé par la situation du SEMO de Monthey et convaincu de l'importance de mettre en place un maximum de soutien aux jeunes en difficulté pour leur assurer une bonne transition entre école et vie professionnelle, le Parti socialiste Gauche citoyenne demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- A-t-elle eu des échanges avec le service de l'état nommé LMMT, qui finance les mesures d'insertion socio-professionnelle ? Si oui, peut-on connaître la teneur de la discussion ?
- La commune sera-t-elle partie prenante de l'étude qui sera réalisée pour évaluer le projet-pilote SEMO Coaching plus, lancé par Nasca formation et qui impliquera des jeunes de la région, respectivement de la commune de Monthey ?
- A-t-elle rencontré la direction de Nasca, qui gère concrètement le SEMO dans les locaux qui appartiennent, pour précision, à la commune de Monthey ? Si oui, peut-on connaître la teneur de la discussion ?



- Que pense entreprendre la commune vis-à-vis de Nasca formation pour garantir des mesures d'insertion qui répondent vraiment aux besoins des jeunes de notre région ?
- Enfin, dernière question : quelle sera l'occupation effective des locaux dès le 1er juillet 2024 par Nasca formation pour assurer l'accompagnement des jeunes ? Si un redimensionnement des locaux a lieu, à quoi sera dévolu le reste de la surface jusqu'ici utilisé par le SEMO ? À cela s'ajoutent, en guise de conclusion, des interpellations urgentes qui ont été déposées sur le sujet au Grand Conseil et qui seront traitées par le chef du département, monsieur Darbellay, ce vendredi.

Cela étant dit, j'attaque la deuxième question orale. Je suis désolée, chères et chers collègues, de prolonger un peu le débat sur l'assainissement des Mangettes, mais je serai plus court ce coup-ci.

C'est une bonne nouvelle pour la ville de Monthey, respectivement pour le Chablais, qui vient de tomber au Grand Conseil. Le Parlement a en effet, accepté comme mesure prioritaire, d'assainir l'ancienne décharge des Mangettes. Une telle décision a pour conséquence positive de démarrer les travaux d'assainissement dès 2024. Même si la nouvelle est de primeur, il est possible que la Municipalité dispose déjà d'informations quant au processus d'assainissement du site des Mangettes.

C'est pourquoi le Parti socialiste Gauche citoyenne émet les questions suivantes à notre commune :

- Quelle est la situation actuelle de l'assainissement des Mangettes ?
- Est-ce que la décision du Grand Conseil de ce jour, en intégrant vraiment comme objectif et mesures prioritaires d'assainir ce site, accélère le processus d'assainissement ? Si vous avez déjà réfléchi aux clés de répartition de ces coûts d'assainissement entre le canton et les communes ?
- Enfin, est-ce que la chimie montheyenne sera-t-elle mise à contribution ?

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, ce sont bien des questions orales ? Très bien. Monsieur D'Errico.

Intervention de M. Adrien D'Errico (PS-GC)

Le président, chers municipale, chers municipaux, chers collègues,

Je voulais juste, au nom du groupe, annoncer le dépôt d'un postulat dont je n'ai malheureusement pas encore en tête la cosmétique exacte de l'intitulé, mais qui concernera l'accessibilité du bus urbain.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Mesdames, messieurs,



Tout d'abord, madame Duchoud et monsieur Maret, je prends note des postulats que vous développerez lors d'une prochaine séance.

Madame Dayen, concernant les commissions municipales et plus particulièrement celle de la promotion économique, je m'engage à avoir une deuxième séance durant l'année 2024. On n'aura pas tellement le choix avant la fin de la législature. Je pense que c'est important, beaucoup de choses bougent au niveau de la promotion économique ; un retour notamment sur BioArk et la volonté de remplir le BioArk 3, au plus tard en 2027. Il sera en réalité plein au début du premier semestre 2024, ce qui démontre notre attractivité et je pense que c'est important de communiquer. Votre intervention est une forme d'attaque que je prends volontiers et que je comprends tout à fait. Je remédierai à ce manquement l'année prochaine, je m'y engage.

Monsieur Boemi, vous attendez une réponse écrite. Je pense qu'elle est importante. Nous sommes à un tournant, nous avons maintenant une disposition validée par le Conseil municipal, donc une directive par rapport à cette vaisselle réutilisable. Elle a des coûts importants. Sachez que, je le dis juste maintenant, mais tout sera complété dans la réponse écrite, il y a eu une décision prise par le Conseil municipal pour les quelques manifestations importantes à venir, pour assurer le financement de cette mesure. On sait que c'est important au niveau écologique, mais cela a un coût. Pour 2023, on l'a adapté et cela reviendra systématiquement dans les budgets. Ces coûts devront être assumés pour les manifestations communales ; il y a d'autres aspects dans votre questionnement, que je pense intéressants et dont les réponses vous seront transmises par écrit.

Monsieur Borgeaud, je laisserai monsieur Girard répondre à votre question par rapport aux mesures prises.

Madame Multone, vous aviez déjà posé la question. Je rappelle que dans l'acte de vente il y a une hypothèque, donc ce n'est pas un don, c'est un prêt de plus de 2 millions, qui ne porte pas intérêt et qui doit être remboursé lors de la Constitution, en cas de Constitution d'une PPE. Actuellement, c'est une copropriété entre 3 investisseurs. Cette hypothèque est inscrite au registre foncier dans le cadre de notre comptabilité, puisqu'elle est au bilan. Cet investissement porte ses fruits avec l'indexation que l'on vit actuellement. En d'autres termes, on n'a pas la possibilité d'exiger le remboursement immédiat, contrairement à ce que vous dites. Par contre, elle peut se faire et se fera lors de la Constitution d'une éventuelle PPE. Sachez que j'ai rencontré les investisseurs l'année passée encore pour les sensibiliser, leur rappeler que l'investissement pour des caisses de pension et autres institutions, telles que ces 3 entités n'est pas un montant important (un peu plus de 700'000 CHF par entité). Je les ai sensibilisés aussi quant au fait qu'il s'agissant d'un coup de pouce donné au début par rapport à la cession d'une parcelle ; même si le coup de pouce a été jusqu'à l'inscription, certes, d'une hypothèque qui nous assure le paiement du montant, qu'il était peut-être temps de rembourser ce montant. J'attends leur réponse. Je les relancerai. On est dans cette situation juridique, je crois que c'était important devant le plénum de le rappeler ou de corriger vos informations.

Carrière de la Lapiaz, vous parlez d'une ouverture de procédure. J'en prends note, vous savez des choses avant la Chancellerie, puisque nous n'avons rien reçu. C'est fantastique, comme vous êtes au courant, bien plus vite que nous, des procédures



administratives. On prend note et on prendra connaissance, s'il devait y avoir quelque chose à ce sujet.

Madame Rouvinez, zone des Verney, je prends note du manque de communication par rapport au développement, qui va vite, puisque la volonté est une ouverture en septembre de l'année prochaine, de l'ensemble du site. Une petite précision, parce que vous focalisez, à juste titre, sur le parking : ça s'est fait en 2 étapes. La notion de première heure gratuite a été revalidée par le Conseil municipal pour permettre cette souplesse à nouveau. Si nous avons mis un horodateur, c'est à la demande, entre autres, de clubs sportifs qui disaient ne jamais trouver de place à cause des voitures ventouses qui viennent du matin au soir, voire plusieurs jours, à cet emplacement. Par contre, la volonté n'était pas de préteriter la situation des sportifs qui sont obligés de venir avec un véhicule à moteur. On va dans votre sens en ayant accepté la première heure gratuite.

Semestre de motivation : j'y répondrai par l'intervention de monsieur Sonnati.

Monsieur Raboud, nous avons prévu une rencontre le 13 novembre avec des représentants d'Artcom. Cette séance, à la demande d'Artcom, a été reportée au 18 décembre. On a prévu 5 représentants de la Municipalité et 5 représentants d'Artcom, donc ça demande un petit peu de temps. Je ne vous dis pas qu'à la première séance, on va réussir à sortir une idée géniale, mais Artcom s'est engagée à venir avec 4, 5, 6 idées d'investissements d'animation de la ville et de réorganisation de l'ensemble du commerce (même si on sait que le commerce est dur partout). On est impatients d'entendre Artcom. Je crois que les commerçants sont les premiers à pouvoir donner des pistes quant à l'amélioration de nos commerces au centre-ville. Vous pouvez peut-être revenir la prochaine fois. Je ne suis pas sûr qu'après le 18 décembre, on aura trouvé la solution miracle pour Monthey, mais la volonté de poursuivre le dialogue et d'avancer main dans la main va se concrétiser le 18 décembre prochain.

Monsieur Sonnati, j'en viens au semestre de motivation, un dossier fort préoccupant. Vous avez bien expliqué l'intérêt et l'importance d'une telle structure à Monthey, la première au niveau Suisse et qui a fait ses preuves. C'est très important, les chiffres sont là. Les personnes qui passent par le semestre de motivation ont des difficultés de placement à leur arrivée et un taux de participation à plus de 70%. Les chiffres ont fait leurs preuves, notamment avec l'organisation telle qu'elle existait, telle qu'elle a été reprise par cette société depuis quelques années, avec des ateliers et un encadrement soutenu. Je ne vous cache pas que l'annonce d'une réorganisation test à Monthey, pour l'ensemble des semestres motivations du canton, nous fait quelques craintes. Nous nous sommes posé la question, à la Municipalité, de ce qu'il en était réellement de ce dossier. Si je reprends vos questions, par rapport à des échanges de la LMMT et des services cantonaux : très clairement non. Moi-même, l'ensemble du Conseil municipal et monsieur Theytaz, fortement impliqué dans ce genre d'organisation de soutien, a appris par la presse la modification, ce qui est fort déplaisant et on l'a signifié au canton.

Est-ce qu'on est partie prenante à l'étude ? Très clairement, aujourd'hui, non. On n'a jamais eu d'information dans ce sens-là. Est-ce qu'on a rencontré la direction ? On vient d'apprendre donc la première chose qu'on a faite c'est qu'on a écrit au canton, directement au chef du département, président du Gouvernement, pour lui faire part de notre frustration, pour ne pas dire plus, sur la méthode ; mais aussi nos soucis par rapport à la suite que sera cet outil extrêmement fort de formation, sur la



commune de Monthey, mais sur l'ensemble des districts. Que fait la commune aujourd'hui ? Excusez-nous, mais on nous prend à froid avec cette annonce par la presse. Nous avons interpellé le canton. Nous attendons une réponse. Nous n'avons encore pas eu de réponse, mais évidemment que ce dossier sera suivi de près.

Vous avez parlé du bâtiment. Le semestre de motivation utilise une partie importante de l'ex caserne militaire de la commune de Monthey. Aujourd'hui, il faut savoir que c'est une mise à disposition, avec un paiement des charges de 70'000 CHF. Le canton n'a pas remis en cause le paiement de ces charges. En d'autres termes, ils n'ont pas signifié une diminution d'utilisation des lieux. Donc il est encore trop tôt pour vous dire s'ils vont continuer à utiliser l'ensemble des lieux.

Notre préoccupation du Conseil municipal, c'est de savoir si on a bien compris que c'était un test de deux ans, jusqu'à fin 2025, et si ce test est judicieux. L'expression dit qu'on ne change pas une équipe qui gagne. Il faudra nous prouver pourquoi il y a eu ce changement alors que la plupart des milieux concernés par la formation des jeunes (peut-être en plus grande difficulté) louent le travail effectué par les différents semestres de motivation du canton. On reviendra volontiers devant vous. Je pense que l'on doit mettre la pression pour savoir si le choix est bon. C'est trop tôt pour dire si c'est un choix qui amène une plus-value. En tout cas on ne souhaite réellement pas régresser dans ce domaine-là. On n'a eu des explications qu'à travers la presse.

L'assainissement des Mangettes : j'ai plus de doute, heureusement qu'il y a notre chef de dicastère, Gilles Cottet. Vous m'apprenez quelque chose parce qu'on est dans une situation où, pour l'instant, il n'y a que des analyses effectuées pour savoir quelles mesures doivent être prises. Je suis étonné qu'on puisse financer alors qu'on ne sait pas encore quelle mesure on pourrait prendre par rapport à la situation et aux réelles nécessités d'intervention. Je ne sais pas si on parle de la même décharge des Mangettes, mais on est vraiment dans une situation d'analyses complémentaires pour savoir ce que l'on doit réaliser et qui devrait intervenir au niveau financier, que ce soit canton, commune, voire des entités privées et plus particulièrement le site chimique.

A ce jour, j'attends de connaître le montant (si on parle vraiment de la même chose, la zone de décharge des Mangettes qui a prévalu durant les années 60-70, jusqu'à l'ouverture de la SATOM, voire quelques années ensuite par rapport aux boues qui ont été déversées à cet emplacement). En l'état actuel, je ne peux pas vous donner plus de renseignements. Vous avez parlé de clés de répartition, mais nous ne sommes pas au stade de la définition de la clé de répartition. C'est l'analyse qui est en cours actuellement.

Monsieur d'Errico, un postulat sur l'accessibilité, j'attendrai le développement de ce postulat qui, peut-être, rejoint le postulat que souhaite déposer monsieur Maret.

Je crois, mesdames, messieurs, avoir fait le tour de toutes les questions. Je passe la parole, si je me souviens bien, à monsieur Girard pour une réponse par rapport aux décorations de Noël.



Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Merci monsieur le président. Merci monsieur Borgeaud pour votre question.

Je parle bien sûr au nom du service de l'Energie et de l'Electricité mais aussi au nom de IME, qui est en charge de l'éclairage public, avec qui on entretient une étroite collaboration. Comme évoqué en début de soirée avec ce label Cité Energie, on a des efforts extrêmement forts, donc je vais juste parler de l'éclairage public en général.

On renouvelle le parc depuis 2016, à hauteur de 10% du parc qui passe sur de la technologie LED, ce qui fait qu'on a bientôt un parc 100% LED. La plupart sont télécommandées aussi, donc ça nous permet de faire la gestion intelligente. Par rapport aux autres communes, on est extrêmement bien placés parce qu'on a commencé ces investissements relativement tôt. Par rapport à l'éclairage de Noël, c'est important de savoir que c'est uniquement de l'éclairage LED. On a mis exactement les mêmes mesures en place cette année que l'année passée. C'est vrai que c'est un équilibre toujours difficile, comme l'a souligné monsieur Raboud, entre l'aspect festif et l'aspect sobriété. Quand on parle de festifs et de sobriété, il y a beaucoup d'experts autour de la table du Conseil. Cela s'équilibre vraiment en offrant quelque chose de festif, mais tout de même en ayant de la sobriété, en éteignant assez tôt la nuit. Pour la petite histoire, Gilles Cottet m'a sorti un chiffre assez intéressant: le coût de l'éclairage de Noël, c'est 174 CHF, en termes d'énergie. 174 CHF, c'est 700 KWH, c'est environ 50 jours d'utilisation quotidienne d'un ménage en appartement normal. C'est vraiment une utilisation assez raisonnable.

Finalement, vous avez posé une dernière question sur le dispositif pour les entreprises et les privés. L'année passée, on avait lancé un dispositif spécial de soutien pour les minuteurs pour les entreprises. Sauf erreur, 4 à 5 entreprises nous avaient sollicité l'année passée. Dispositif qu'on n'a pas relancé cette année. Pourquoi? Parce l'effet était lancé l'année passée; l'aspect de la crise était vraiment là et il fallait amener un geste assez fort pour initier ce mouvement. Aujourd'hui, quand on parle de mettre un minuteur dans une vitrine de commerce, on parle d'investissement de 2'500 à 3'000 CHF. L'année dernière on parlait de petites subventions, de 200 à 300 CHF. Aujourd'hui, on se rend compte que ce n'est pas le plus important de faire une minuterie pour sa vitrine, ce n'est pas l'élément déclencheur pour l'entrepreneur.

Voilà, j'espère que j'ai répondu à vos questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Monsieur Borgeaud, j'ai noté que c'était une question écrite, vous êtes satisfait? Non, alors je me suis trompé.

Merci beaucoup pour toutes les réponses. Je vous demanderai d'envoyer toutes vos interventions à monsieur Burri, notre Secrétaire, pour qu'on puisse les transmettre ensuite à la Municipalité.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, la Municipalité ainsi que la Chancellerie pour toutes les collaborations.



Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux, notre plénum est terminé.

Il est **22h28**, je lève la séance et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Pour le Conseil général

Antoine Bellwald, Président

Robert Burri, Secrétaire

12. Annexe.

- Slides du Power point d'information sur la Convention Tine.



Convention TINE

Information au Conseil Général, lundi 11.12.2023

Fabien Girard, Conseiller Municipal

Rappel de l'objet

- CIMO est concessionnaire pour les eaux de la Tine, avec une concession pour 1963 à 2043;
- Des travaux sont nécessaires et des subventions sont disponibles
- En ce sens CIMO a entrepris les démarches pour moderniser son installation et signer une convention qui donne accès aux subventions.

Calendrier

- Septembre 2023 : Préavis du service des affaires intérieures et communales + juriste de la commune
 - La modification touche une concession → législatif
- 2 octobre : Envoi des documents pour validation au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, début du processus législatif
- 23 octobre : validation du CM et transmission au bureau du CG
- 13 novembre : rapport de la COGEST
- 24 novembre : retour du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

- Il s'agit de travaux d'entretien et non de modernisation ou d'agrandissement;
- **La concession n'a pas à être modifiée : les législatifs n'ont pas à se déterminer;**
- Et « *il fait sens d'élaborer une convention qui permette à la concessionnaire et aux communes concédantes de bénéficier d'une contribution d'investissement* ».

En conclusion

- Les travaux peuvent être réalisés et peuvent être subventionnés;
- Le Conseil Général n'a pas à se déterminer;
- Dès que les travaux seront terminés,
 - La commune recevra CHF 500.-/an de plus (redevance hydraulique);
 - Augmentation de la production hivernale
- Nous avons pris un risque d'accélérer au maximum les démarches pour soutenir une entreprise de la place;
- Merci à la COGEST pour son travail.